



Volume 1

RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

**de la zone de protection spéciale
CIRQUE DE GAVARNIE**

**FR 7310088
Département des Hautes Pyrénées**



Octobre 2008

DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la Zone de Protection Spéciale

« Cirque de Gavarnie » Site FR 7310088

réalisé par

le Parc National des Pyrénées



en coopération avec la

Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées



DOCUMENT DE SYNTHÈSE

VOLUME 1

Corps du texte

Avec la collaboration des membres du Comité de Pilotage Local présidé par Mr J. BEHAGUE Conseiller général du canton de Luz

Travail coordonné par Christian ARTHUR (PNP) et Nicolas THION (FDC 65) et Robert SAGNES (Chasseurs Barégeois)
Document validé en comité de pilotage le 01 mars 2007

DOCUMENT D'OBJECTIFS
de la Zone de Protection Spéciale
« Cirque de Gavarnie »
Site FR 7310088

Liste des membres du Comité de pilotage local

PRESIDENT

Mr le Conseiller Général du canton de Luz

VICE-PRESIDENT

Mr le Président de la société de chasse "Les Chasseurs Barégeois"

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Mme la Député des Hautes-Pyrénées

Mr le Conseiller Régional de Midi-Pyrénées

Mr le Maire de Gavarnie

Mr le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges

REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT

Mr le Sous-préfet d'Argelès-Gazost

Mr le Directeur Régional de l'Environnement de Midi-Pyrénées

Mr le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes-Pyrénées

Mr le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports des Hautes-Pyrénées

Mr le Directeur de l'agence départementale des Hautes-Pyrénées de l'Office National des Forêts

Mr le Directeur du Parc National des Pyrénées

Mr le Chef du service départemental des Hautes-Pyrénées de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

REPRESENTANTS DES ORGANISMES SOCIOPROFESSIONNELS, GESTIONNAIRES ET USAGERS

Mr le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées

Mr le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole du canton de Luz

Mr le Président de Hautes – Pyrénées – Tourisme - Environnement ou son représentant

Mr le Directeur du Groupement d'Exploitation Hydroélectrique Adour et Gaves

Mr le Directeur du Groupement d'Exploitation Transport EDF-GET - Béarn

Mr le Directeur d'EDF-GDF Tarbes

Mr le Directeur de la Régie des sports d'hiver de Gavarnie - Gèdre

Mr le Président de la Régie des sports d'hiver de Gavarnie - Gèdre

REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS D'USAGERS, DU MILIEU ASSOCIATIF, D'EXPERTS

Mr le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

Mr le Président d'UMINATE Hautes-Pyrénées

Mr le Coordinateur du Programme Pyrénées Vivantes

Mme la Présidente de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen

Mr le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen

Mr le représentant local de Nature Midi-Pyrénées

Mr le Président du comité départemental des Hautes-Pyrénées de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade

Mr le Président du comité départemental des Hautes-Pyrénées de la Fédération Française de Randonnée Pédestre

Mr le Délégué départemental des Hautes-Pyrénées du Club Alpin Français

Mr le Président de la Fédération Départementale des Hautes-Pyrénées des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Mr le Président des « Pêcheurs Barégeois »

PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS DE BIENS RURAUX

Mr le Maire de la commune de Gèdre

Deux représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux des communes de Gèdre et Gavarnie

AVANT-PROPOS

Le Document d'Objectifs du site FR 7310088 « Z.P.S. Cirque de Gavarnie » se présente sous la forme de deux documents distincts :

- **LE DOCUMENT DE SYNTHÈSE (ou DOCOB proprement dit)** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il présente de façon succincte le site et les activités humaines, résume le diagnostic écologique, les enjeux et les stratégies et définit les actions de gestion et autres à mettre en œuvre pour assurer la gestion du site et son suivi – évaluation (volume 1). Le volume 2 comprend les fiches espèces, les fiches activités et les cartes en lien avec le DOCOB.

Ce document de synthèse est envoyé à tous les membres du Comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la Direction Régionale de l'ENvironnement de Midi-Pyrénées (<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>).

- **LE DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de façon exhaustive l'ensemble des inventaires biologiques et des activités humaines, ainsi que les analyses et propositions issues des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué du document de référence (Volume 1) réalisé dans un premier temps pour l'évaluation du site et la proposition de zonage associé, auquel s'ajoutent les comptes-rendus des réunions et des comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires (Volume 2).

Ce document pourra être consulté sur demande à la Direction Régionale de l'ENvironnement de Midi-Pyrénées, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (bureau de l'environnement et du tourisme), à la Sous-préfecture d'Argelès-Gazost et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes-Pyrénées.

PREAMBULE : RAPPEL DU CADRE GENERAL

La Directive "Habitats-Faune-Flore" détermine la création du **réseau écologique communautaire Natura 2000**. Ce réseau est constitué par les **Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.)** désignées au titre de la Directive "Habitats-Faune-Flore" (directive 92/43/C.E.E. du 21 mai 1992) et par les **Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.)** désignées au titre de la Directive "Oiseaux" (directive 79/409/C.E.E. du 02 avril 1979). Z.P.S. et Z.S.C. étant instituées par des actes de désignation indépendants, les zones auxquelles elles correspondent peuvent donc se chevaucher.

La France a transposé les deux directives européennes en droit national, au moyen de l'Ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001, titre III qui intègre un chapitre nouveau, relatif à la "Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages", dans le Code de l'Environnement (Chapitre IV du titre I composé des articles L.414-1 à L.414-7). En particulier, l'article L.414-1 transpose les définitions des Z.S.C. et Z.P.S. qui constitueront le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment des consultations préalables sur les projets de sites. L'article L.414-2 pose le principe du Document d'Objectifs (ou DOCOB dans la suite du texte) comme moyen d'organiser la concertation.

Les décrets d'application qui complètent l'ordonnance sont codifiés dans les articles R.414-1 à R.414-24 du Code de l'Environnement. Ils définissent la procédure de désignation de Z.S.C. et de Z.P.S., avec la fixation par arrêté ministériel des listes d'habitats et d'espèces justifiant cette désignation, et explicitent les consultations locales préalables à respecter, de même qu'ils fixent les modalités relatives à la conservation et à la gestion des sites.

Un Document d'Objectifs est établi, pour chaque site Natura 2000, sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, et fait une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage local regroupant les partenaires concernés par la gestion du site est chargé de valider les différentes étapes de l'élaboration de ce document sous la présidence d'un élu, ou, à défaut, sous la présidence du Préfet.

LE CONTEXTE DE LA Z.I.C.O.-Z.P.S. DU CIRQUE DE GAVARNIE

L'arrêté ministériel du 26 mars 2004 publié au Journal Officiel du 01 avril 2004¹ porte désignation, en tant que site Natura 2000, du site du «cirque de Gavarnie» (Zone de Protection Spéciale FR 7310088) en droit français. Cette Zone de Protection Spéciale, d'une superficie de 5 414 ha², a été notifiée par la France à la Commission européenne en 1992. Elle a été par la suite certifiée par la France de façon formelle, pour la partie située en zone centrale du Parc national des Pyrénées, l'arrêté ministériel a été publié au Journal Officiel et une notification officielle faite à la Commission européenne, en avril 2004.

¹ Cf. annexe n° 1, volume II

² Surfaces calculées par Système d'Information Géographique

L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)³ a été publié en 1994 ; il avait été transmis à la Commission européenne en 1992, les Z.I.C.O. étant par définition des sites ayant vocation à être désignés en Z.P.S.

Parmi les Z.I.C.O. identifiées en Midi-Pyrénées figure la Z.I.C.O. MP 02 dite du "cirque de Gavarnie" d'une superficie de 7 474 ha. A cheval sur les zones centrale et périphérique du Parc national des Pyrénées, elle recoupe partiellement la Z.P.S. du même nom. Au vu de tous ces éléments, il s'est avéré indispensable d'engager une réflexion sur la base d'une zone d'étude englobant à la fois la Z.I.C.O. et la Z.P.S. afin de mieux définir le périmètre d'une Z.P.S. étendue sur laquelle portera le "contrat" de conservation et de gestion tel qu'il sera défini par le futur DOCUMENT d'OBJECTIFS.

LE DOCUMENT DE REFERENCE : SA MISE EN PLACE :

Afin de permettre une large information des acteurs concernés, le Préfet des Hautes-Pyrénées a souhaité l'élaboration préalable d'un document de référence pour permettre :

- de déterminer une proposition d'extension de la Z.P.S. désignée en 2004,
- d'apporter les premiers éléments nécessaires à la rédaction d'un DOCUMENT d'OBJECTIFS, et notamment :

- de fournir les éléments relatifs aux exigences économiques, sociales et culturelles,

- ainsi que les exigences écologiques des espèces retenues,

et, ainsi :

- de permettre une meilleure première identification et sélection des pistes de gestion qui seront à développer ultérieurement au sein du DOCUMENT d'OBJECTIFS.

Ce document de référence constitue le Volume 1 du document de compilation. Ce document a été rédigé par les mêmes opérateurs que ceux du présent Document de synthèse, en associant les acteurs concernés par le site.

Cette démarche a débuté par le comité de pilotage du 2 juillet 2004 et s'est achevée par la validation du document de référence lors de la réunion du comité de pilotage du 15 novembre 2005.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : SA MISE EN PLACE :

Le document de référence ainsi que la cartographie de la proposition de Z.P.S. étendue ont été adressés aux Conseils municipaux et aux organes délibérants des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale le 04 décembre 2005 pour avis à fournir pour le 04 février 2006. Suite aux avis fournis par les Conseils municipaux de Gavarnie et Gèdre et par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, le projet de Z.P.S. étendue a été transmis par le Préfet des Hautes-Pyrénées au Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable le 21 février 2006.

La Z.P.S. du « Cirque de Gavarnie » a été étendue par l'arrêté ministériel du 12 avril 2006, publié au Journal Officiel du 21 avril 2006.

³ "Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France", G.Rocamora, 1994 – Eds. LPO/Ministère de l'Environnement.

La notification de la Z.P.S. définitive ayant été faite à la Commission Européenne, les travaux initiés dans le cadre de l'élaboration du document de référence se sont poursuivis pour aboutir au DOCUMENT d'OBJECTIFS (cf. figure 1 : La procédure d'élaboration du DOCOB « Oiseaux » sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »).

La procédure de rédaction du DOCUMENT d'OBJECTIFS a été lancée lors de la réunion du Comité de pilotage du 12 mai 2006, avec examen des mesures de gestion qui seront intégrées dans ce document, et s'est achevée par la validation définitive du document lors du Comité de Pilotage Local du 01 mars 2007.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET LES CONSEQUENCES DE LA DESIGNATION :

1) Au-delà des éléments apportés par le document de référence et relatif à l'état des lieux et à la détermination des enjeux, l'élaboration d'un DOCUMENT d'OBJECTIFS permet de préciser **les mesures favorables à la conservation du site**. Elles pourront concerner des actions ponctuelles, des pratiques de gestion ou encore l'organisation de la coordination entre les différents acteurs intervenant sur le site. Les propriétaires ou exploitants désireux de les mettre en application pourront le faire en signant avec l'Etat un « Contrat Natura 2000 » qui pourra faire l'objet de rétributions financières, en raison des services rendus, sous forme d'aides à l'investissement ou de rétributions annuelles pour les contrats portant sur les pratiques de gestion. Les contrats portant sur les pratiques de gestion seront conclus pour une durée minimale de cinq ans.

2) A l'issue de l'élaboration du DOCUMENT d'OBJECTIFS est instauré un suivi du site : le Comité de Pilotage Local prend les fonctions d'un Comité de Suivi. Ce dernier se réunit alors périodiquement afin d'apprécier l'évolution de l'état de conservation du site, ainsi que le niveau de mise en oeuvre des mesures de gestion préconisées par le DOCUMENT d'OBJECTIFS, et leurs effets. A échéances fixes, tous les 6 ans, le Comité de Suivi aura également pour mission de mettre à jour le DOCUMENT d'OBJECTIFS sur la base des évolutions constatées en actualisant également la liste des mesures de conservation.

3) L'intégration d'un site au réseau Natura 2000 implique qu'il puisse être préservé à l'égard des projets susceptibles d'affecter son état de conservation : dans le cadre de la réglementation actuelle, certains projets sont soumis à une autorisation administrative, ces projets devant faire l'objet d'une étude de leurs incidences sur l'environnement. L'article L.414-4 du Code de l'Environnement dispose que, lorsque de tels projets seraient susceptibles d'affecter notablement un site Natura 2000, cette étude d'incidences devra évaluer leurs conséquences vis-à-vis des objectifs de conservation du site. L'autorisation ne pourra être délivrée que si cette évaluation montre l'absence d'effets négatifs sur l'état de conservation du site, ou si des mesures d'accompagnement suffisantes permettent de compenser les effets négatifs du projet. Il est important de noter que cette disposition n'introduit pas de contrainte nouvelle. Elle vient renforcer un cadre d'action logique existant ; il ne serait en effet pas cohérent de promouvoir la mise en application de mesures favorables à la conservation d'un site tout en autorisant la réalisation de projets qui affecteraient cette conservation.

Tableau 1 : Les réunions liées au document de référence et au DOCUMENT d'Objectifs « Oiseaux » Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Phases d'élaboration du document de référence	Date de la réunion	Lieu de la réunion	Nature de la réunion	Thématiques développées
Présentation de la démarche de l'opérateur	02/07/2004	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Mise en route de la procédure
Phase I : Etat des lieux, inventaire	07/01/2005	Mairie de Gavarnie	Groupe de travail	Toutes
	26/01/2005	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Validation de l'état des lieux et inventaire
Phase II : Analyse et diagnostic écologique et des activités humaines, hiérarchisation des enjeux	Eté 2005	C.S.V.B.	Réunion technique	Activités pastorales et forestières et clôtures
	Eté 2005	E.D.F. – R.T.E. - Pau	Réunion technique	Survot et infrastructures électriques
	Automne 2005	Altiservices - Gavarnie	Réunion technique	Câbles et remontées mécaniques
	01/09/2005	Mairie de Gavarnie	Groupe de travail	Activités de loisir de plein air et récréationnelles
	08/09/2005	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Validation de l'analyse et du diagnostic écologique
Phase III : Elaboration des pistes de gestion et validation du projet de périmètre Validation du document de référence	15/11/2005	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Validation des pistes de gestion et du document de référence
Phases d'élaboration du document d'objectifs	Date de la réunion	Lieu de la réunion	Nature de la réunion	Thématiques développées
Lancement de la démarche par l'opérateur	12/05/2006	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Mise en route de la procédure DOCOB
Phase IV : Rédaction des enjeux et des actions de gestion	19/07/2006	Plateau de Saugué	Réunion technique avec C.S.V.B.	Gestion clôtures et écobuage
	30/08/2006	Plateau de Saugué	Réunion technique avec FDC 65	Gestion milieux
	09/10/2006	Mairie de Gavarnie	Réunion technique avec maire et gendarmes	Site d'escalade
	10/10/2006	E.D.F. – R.T.E. - Pau	Réunion technique	Problème lignes et infrastructures
	12/10/2006	Centre ONF	Réunion technique avec ONF	Clôtures et grillages
	17/10/2006	Altiservices - Gavarnie	Réunion technique	Câbles et remontées mécaniques
	19/10/2006	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Présentation des fiches action
	Mi-octobre à Fin novembre 2006	-	-	Lecture des fiches actions et émission des avis
	27/11/2006	CSV B	Réunion technique	Fiches actions pastorales
Phase V : Validation du DOCOB	05/12/2006	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Validation des fiches actions et présentation du DOCOB
	01/03/2007	Mairie de Gèdre	Comité de pilotage	Validation du DOCOB

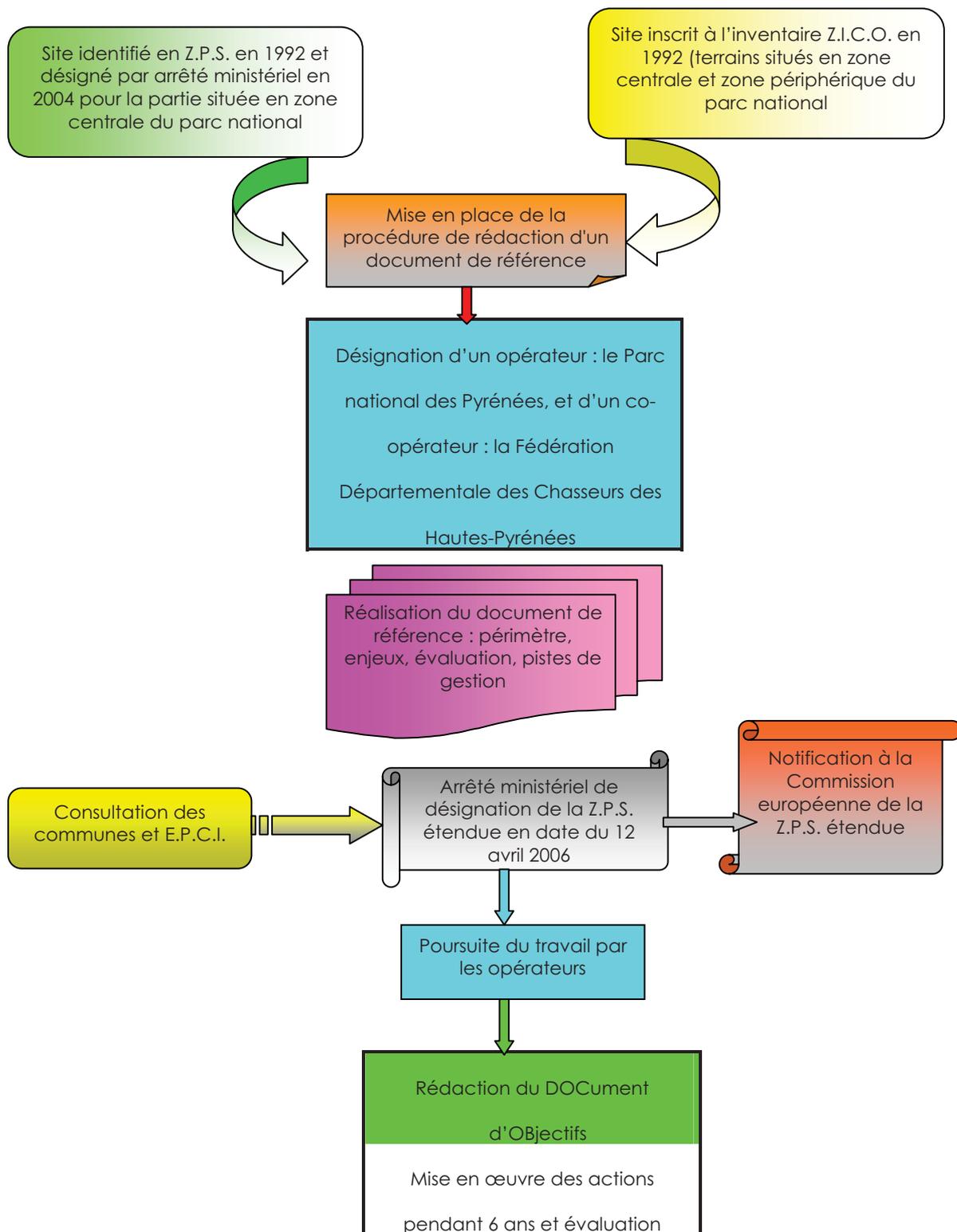
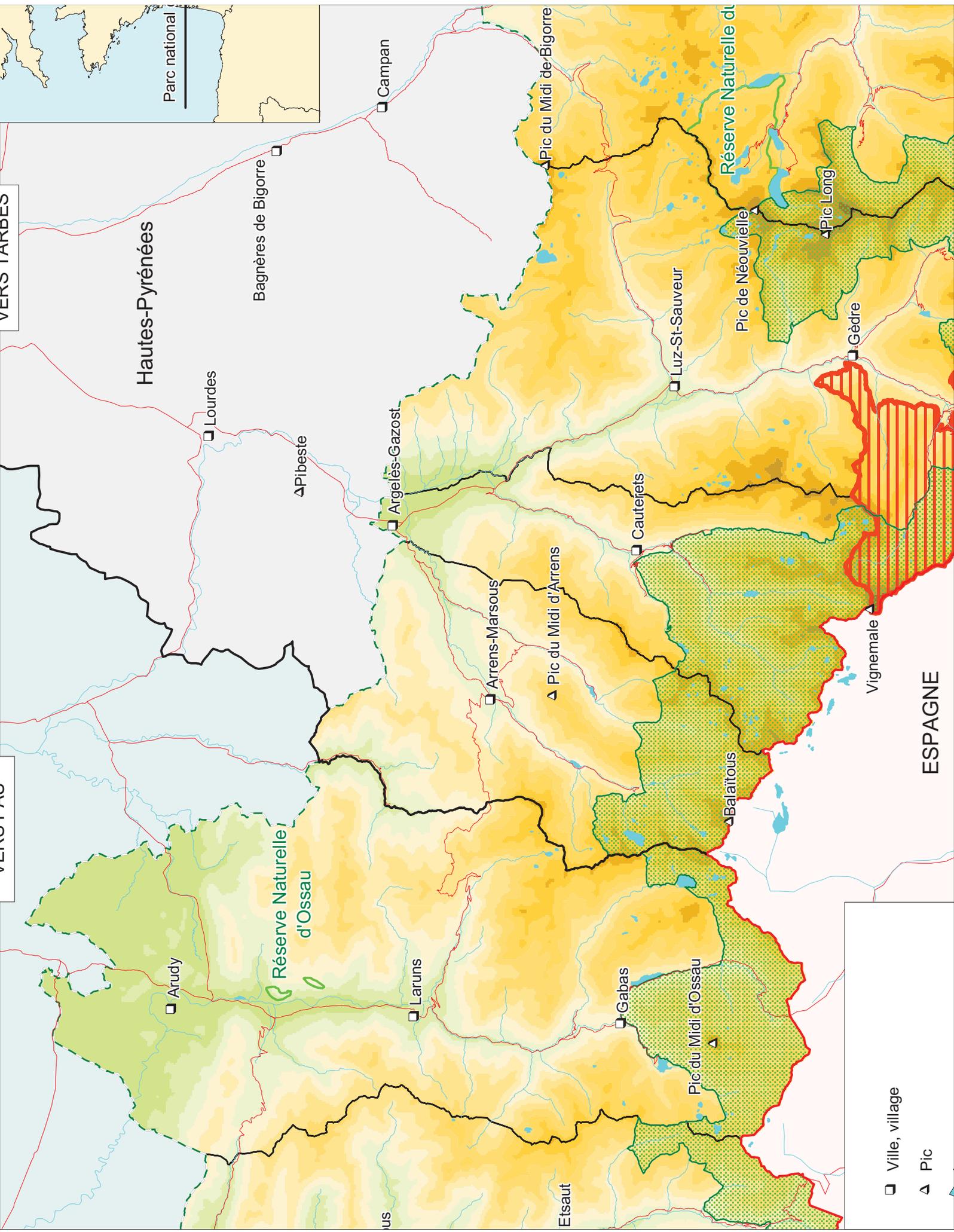


Figure 1 : La procédure d'élaboration du DOCOB "Oiseaux" sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

SOMMAIRE

<u>1. PRESENTATION GENERALE DU SITE</u>	12
1.1 – Localisation et contexte général	12
1.2 – Périmètre du site général	12
1.3 – Caractéristiques physiques	13
1.4 – Principales activités présentes	14
1.5 – Statuts de protection, inventaires	15
a – documents de planification	15
b – Statuts de protection, de classement et d'inventaires	16
<u>2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE</u>	18
2.1 – La liste des espèces citées dans les inventaires Z.I.C.O. et Z.P.S.	18
2.2 – Méthodologie générale et méthodologie de terrain	19
a – Les données anciennes	19
b – les données récoltées à l'occasion de ce travail	21
2.3 – Résultats d'inventaire	22
a – L'état de conservation des populations d'oiseaux	22
b – L'état des habitats d'espèces	26
<u>3. DIAGNOSTIC HUMAIN</u>	29
2.1 – Méthodologie utilisée	29
3.2 – Historique du site	29
3.3 – Les acteurs et leurs activités	30
a – Le pastoralisme	30
b – Le tourisme	32
c – Les activités sportives de plein air	35
d – L'activité sylvicole	35
e – la chasse	38
f – les infrastructures et équipements et les activités liées à la sécurité	40
3.4 – Les conflits d'usages et les attentes des acteurs	40
3.5 – Les projets en développement et impacts potentiels	44
<u>4. DEFINITION DES ENJEUX</u>	46
4.1 – Hiérarchisation écologique : les espèces de la Directive Oiseaux prises en compte	46
4.2 – Les grandes catégories d'enjeux écologiques	46
4.3 – Les enjeux écologiques et leur hiérarchisation	47
a – Les enjeux liés à l'état de conservation des espèces	47
b – Les enjeux liés à la conservation des habitats d'espèces	49

<u>5. LE PROGRAMME D' ACTIONS</u>	52
5.1 – Définir les priorités d'action	52
5.2 – La liste des fiches actions	55
a – Les fiches actions relatives à la limitation des dérangements	57
b – Les fiches actions relatives à l'amélioration, maintien, restauration de la qualité des habitats d'espèces	75
c – Les fiches actions relatives à la neutralisation des facteurs de mortalité directe	98
d – Les fiches actions relatives à la surveillance du site	109
e – Les fiches actions relatives aux études et recherches complémentaires	124
5.3 – Tableaux de synthèse	127
5.4 – Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions	132
<u>6. LA CHARTE NATURA 2000</u>	133
6.1 – Objectifs et intérêts de la Charte Natura 2000	133
6.2 – Adhésion et durée d'engagement de la Charte Natura 2000	134
6.3 – Engagements et recommandations de la Charte Natura 2000	135
CONCLUSION	136
BIBLIOGRAPHIE	138
SIGLES ET ABREVIATIONS	142
GLOSSAIRE	144
Table des tableaux	149
Table des cartes	150
Personnes ayant contribué à l'élaboration du DOCOB	151



Hautes-Pyrénées

ESPAGNE

Arudy

Lourdes

Bagnères de Bigorre

Pibeste

Argelès-Gazost

Arrens-Marsous

Pic du Midi d'Arrens

Cauterets

Luz-St-Sauveur

Balaitous

Gèdre

Vignemale

Laruns

Gabas

Pic du Midi d'Ossau

Pic du Midi de Bigorre

Réserve Naturelle du Pic de Néouvielle

Pic Long

us

Etsaut

□ Ville, village

△ Pic

Parc national

VERS JAKBES

VERS TAO

1. PRESENTATION GENERALE DU SITE

1.1 – LOCALISATION ET CONTEXTE GENERAL (cf. carte 1) :

Le site Z.P.S. « Cirque de Gavarnie » est situé dans le département des Hautes-Pyrénées, dans le canton de Luz Saint-Sauveur également appelé « Pays Toy », situé dans l'arrondissement d'Argelès-Gazost. Quasi exclusivement situé sur la rive gauche du gave de Gavarnie, il se trouve au sud du département et s'étend sur le territoire administratif de deux communes : Gavarnie et Gèdre (tableau 2).

Tableau 2 : Les coordonnées géographiques du site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Pays (NUTS 0)	France
Z.E.A.T. (NUTS 1)	FR6
Région (NUTS 2)	Midi-Pyrénées
Département (NUTS 3)	Hautes-Pyrénées
Canton	Luz Saint-Sauveur
Arrondissement	Argelès-Gazost
Commune(s) (NUTS 5)	Gavarnie ; n° INSEE : 65188 Gèdre ; n° INSEE : 65192
Borne ouest (Lambert III)	396 450
Borne est (Lambert III)	411 015
Borne nord (Lambert III)	3056 880
Borne sud (Lambert III)	3045 750
Références carte	IGN TOP 25 1748 OT

1.2 – PERIMETRE DU SITE GENERAL (cf. carte 2) :

Les ¾ du site sont situés sur la commune de Gavarnie (7 257 ha sur les 9 285), le reste étant sur le territoire administratif de Gèdre (tableau 3). Les 9 285 ha du site se répartissent depuis 1 194 m dans la partie la plus basse (au niveau d'Ayrues) à 3 298 m pour la partie la plus haute – pic de Vignemale. Les milieux présents se répartissent donc depuis l'étage montagnard jusqu'à l'étage nival. L'altitude moyenne du site est relativement importante, la majeure partie de la surface du site se situant entre 1 600 et 2 500 m (plus de 50 % entre 1 900 et 2 400 m).

Tableau 3 : Les surfaces communales concernées par le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Commune	Zone cœur du PNP	Aire d'adhésion du PNP
Gavarnie	5 413 ha	1 843 ha
Gèdre	0 ha	2 028 ha
Total Gavarnie	7 257 ha	
Total Gèdre	2 028ha	
Total surface Z.P.S.	9 285 ha	

Différents types de propriétés sont présents :

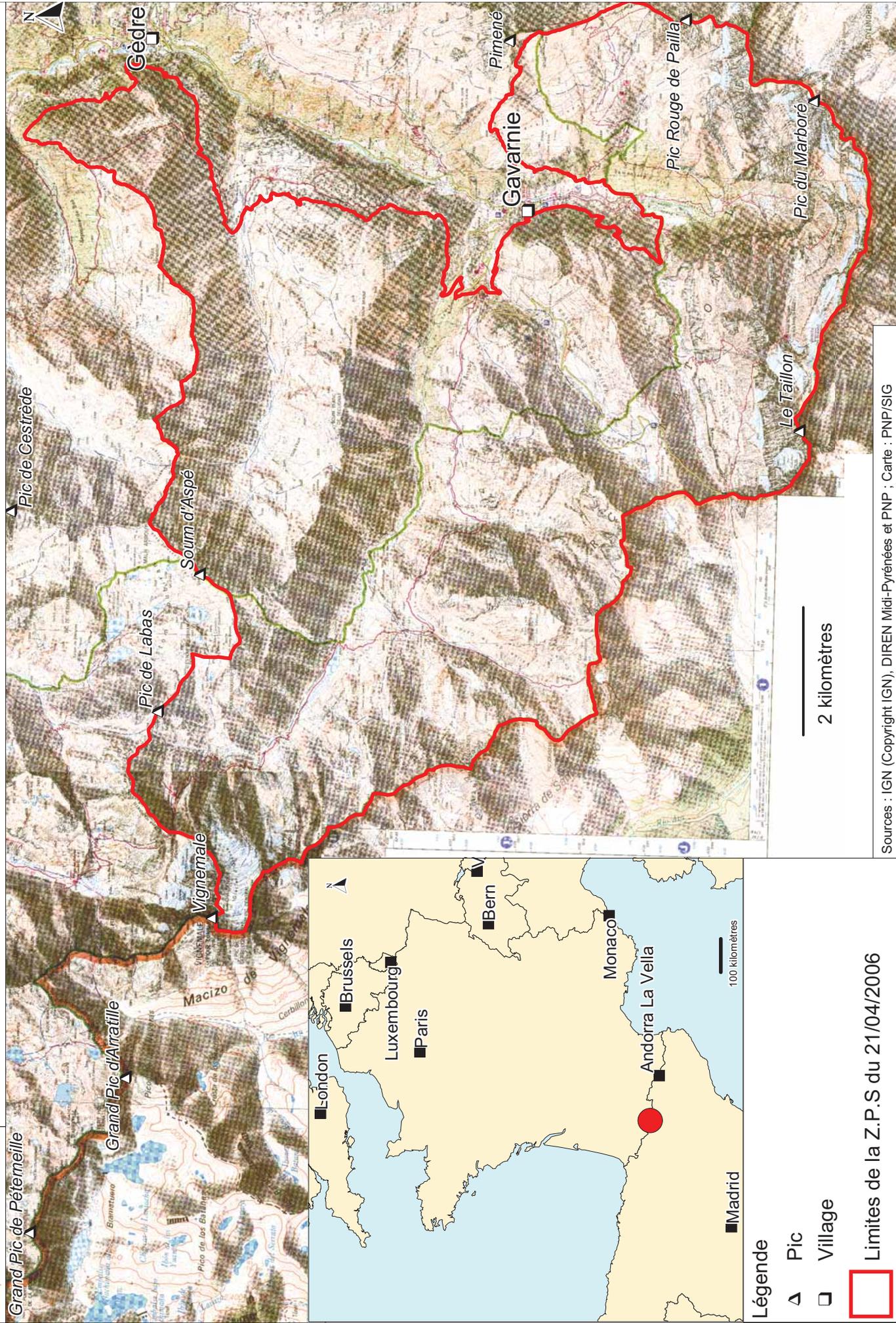
Propriétés privées : elles occupent une faible surface, leur superficie couvrant moins de 1 % du site, et comprennent la forêt domaniale de Gavarnie (relevant du domaine privé de l'Etat).



Les Pyrénées
PARC NATIONAL

Carte n°2 :

PERIMETRE DU SITE ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"



Propriétés collectives : les communes en indivision regroupées au sein de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges sont propriétaires de plus de 95 % de la surface du site.

Propriétés nationales : il s'agit essentiellement de parcelles ou infrastructures appartenant à divers établissements ou ministères. Elles représentent un peu plus de 2 % de la surface du site. La forêt domaniale de Gavarnie (domaine privé de l'Etat) en fait partie.

Hormis les propriétés nationales et particulières, la totalité des terrains et des ressources naturelles, ainsi que leur gestion, sont administrés par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (C.S.V.B.), créée le 08 mars 1839 par Ordonnance Royale de Louis-Philippe, qui regroupe les 17 communes du canton de Luz Saint-Sauveur.

1.3 – CARACTERISTIQUES PHYSIQUES (cf. carte 3) :

Le site a été fortement modelé par l'ère quaternaire, avec la constitution du cirque de Gavarnie et des vallons principaux du site (Ossoue, Aspé) creusés par des langues glaciaires puis par les cours d'eau qui ont pris naissance après le retrait des glaces. Les glaciers sont aussi à l'origine des vallées latérales suspendues (Pouey-Aspé, Espécières, Sausse-Dessus, Bernatoire) qui constituent parfois des plateaux suspendus ou semi-plateaux, comme ceux de Saugué ou du Pailla. Globalement, hormis la partie située dans le cirque de Gavarnie aux hautes parois (néanmoins peu hospitalières car froides et orientées Nord), le site possède peu de milieux rupestres abrupts du type falaises, et davantage de grandes pentes ou glacis suspendus.

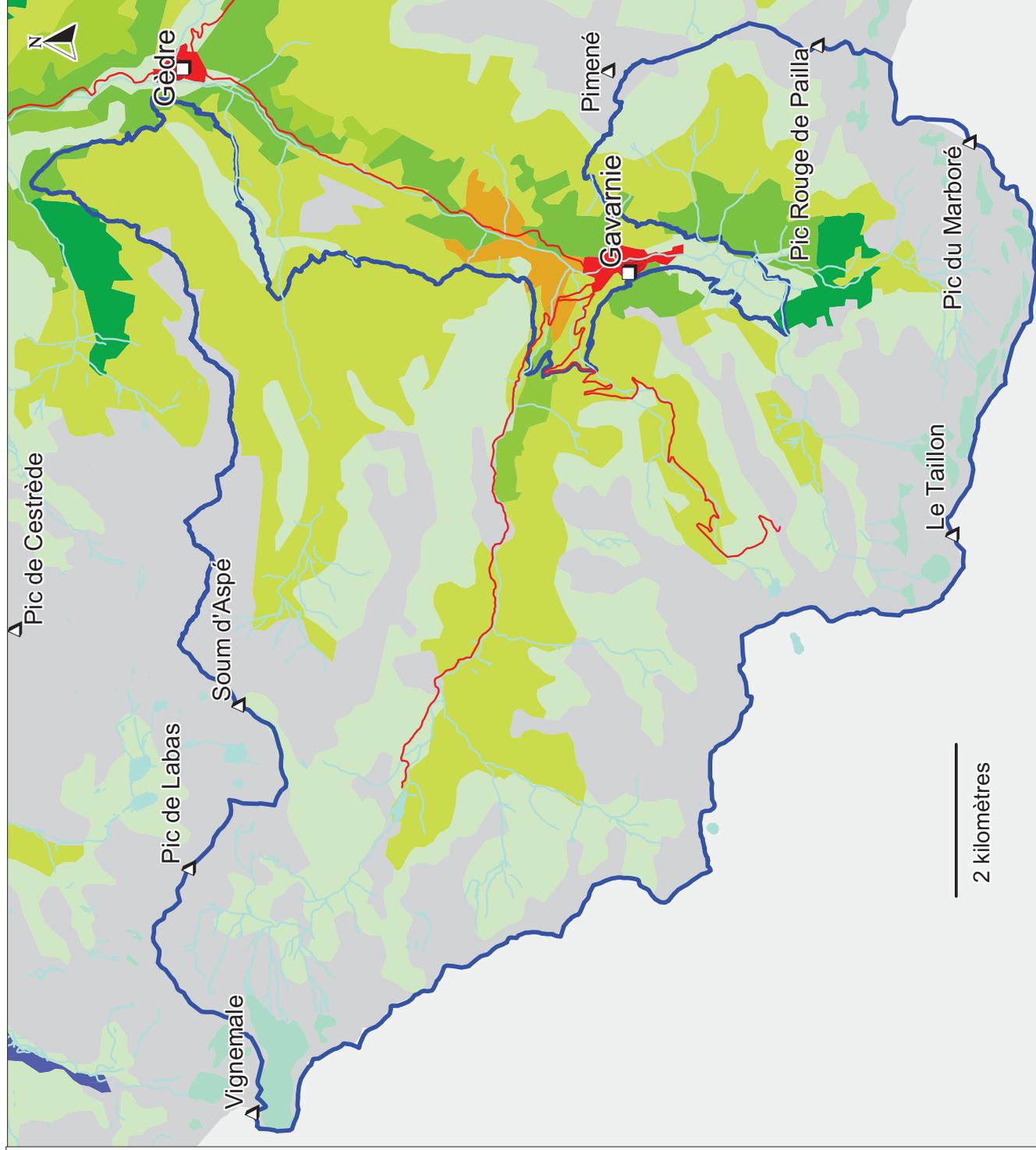
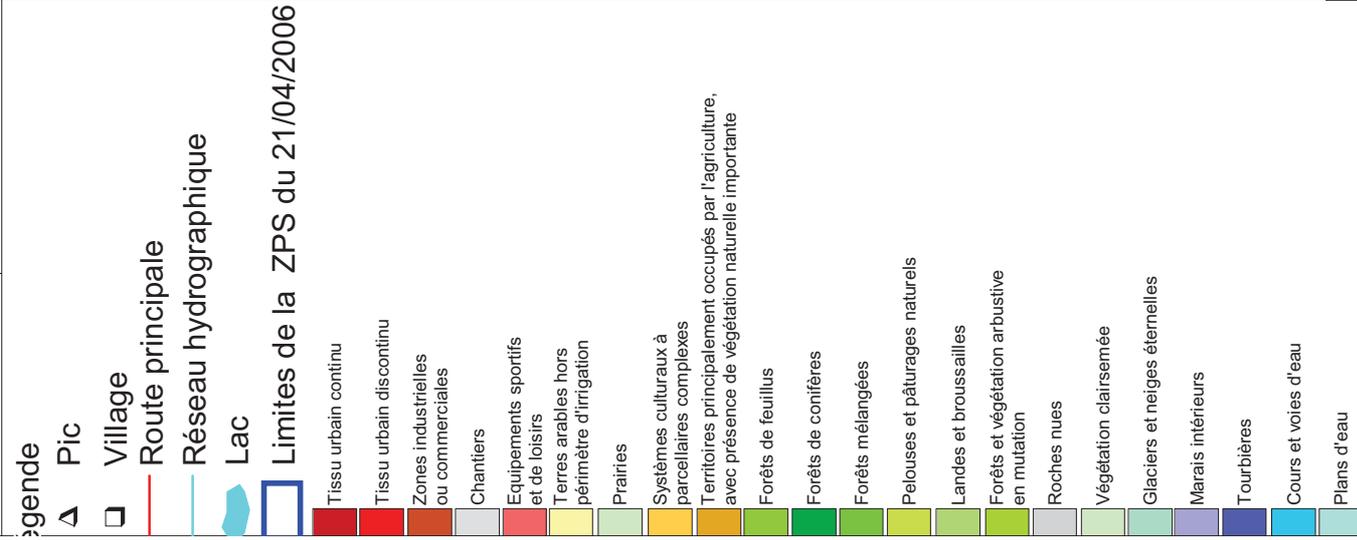
Le climat, de type océanique montagnard, est modifié par la situation de carrefour bioclimatique entre les domaines alpin, atlantique, mais aussi méditerranéen et continental du site. Hivers neigeux, avec des vents chargés de pluie et neige venant soit du Nord-Ouest conjointement à des températures basses, soit du Sud-Ouest et fortement chargés de neige, et printemps pluvieux et frais caractérisent la climatologie du site, marquée aussi par un fort gradient altitudinal. L'ensemble induit une persistance importante du manteau neigeux.

L'ensemble du site appartient au bassin versant du Gave de Pau. Plusieurs gaves secondaires alimentent ce gave principal. Le site n'intègre qu'un seul grand lac : celui lié au barrage d'Ossoue à l'ouest, mais aussi plusieurs petits lacs (Bernatoire, Montferrat, Cardal, et surtout le lac des Espécières).

La diversité structurale du site – substrat, exposition, étagement - entraîne la présence d'une grande diversité d'habitats naturels (cf. carte 3). Toutefois, l'altitude moyenne élevée du site induit la prédominance des habitats de type alpin et nival, essentiellement constitués par des pelouses, éboulis et falaises. Tous les types de formations végétales s'y rencontrent, certains localisés en fond de vallée ou sur les premières pentes (bois et forêts autour du cirque de Gavarnie), d'autres en très petit nombre et importance (les zones humides du fait de la nature karstique dominante du site), certains, enfin, en forte régression du fait de l'abandon des pratiques humaines (prairies de fauche notamment et évolution des landes) (tableau 4).

Etage montagnard : s'étageant de 1 200 m à 1 700 –1 800 m d'altitude, il intègre la grande majorité des espaces boisés et forestiers : le bois de Saint-Savin en vallée d'Ossoue, les bois d'Arribama et Pailla et les forêts du Mourgat et Bourlic tous en vallée de Gavarnie. Une grande partie de ces boisements sont issus des plantations effectuées au début du 19^{ème} siècle au titre de la protection des versants et catastrophes naturelles.

OCCUPATION DU SOL SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"



A cet étage, on trouve aussi les dernières prairies de fauche réparties en deux ensembles, sur le plateau de Saugué et autour de Gavarnie en amont du village. Sur les pentes difficilement mécanisables et laissées à l'abandon, les landes se développent.

Etage subalpin : les ensembles forestiers y sont dominés par le Pin à crochets. Les landes occupent une bonne proportion de cet espace ainsi que les pelouses, la limite supérieure de cet étage étant estimée vers 2 200 - 2 300 m.

Etage alpin : étage situé essentiellement sur calcaire, les formations végétales rencontrées sont principalement des landines calcaires et des pelouses auxquelles s'ajoutent des formations à Nard. Une bonne partie de la surface de cet étage est aussi occupée par les éboulis et les pentes rocheuses calcaires. Les falaises calcaires sont aussi très présentes à cet étage.

Etage nival : présent sur le site en deux endroits (autour du Taillon et autour du Vignemale), cet étage est surtout marqué par la présence relictuelle de glaciers et la forte proportion d'éboulis grossiers ou fins, ainsi que de parois et falaises.

Tableau 4 : Les surfaces occupées par les différents types de milieux sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie » (source : Corine Land Cover).

FORMATION VEGETALE	SURFACE TOTALE (HA)
<i>Eboulis et falaises (6 203,16 ha)</i>	
Roches nues	3 445,94 ha (8,4 %)
Végétation clairsemée	2 545,59 ha (2,5 %)
Glaciers et neiges éternelles	211,63 ha (1,3 %)
<i>Zones humides (non calculé)</i>	
Rivières	Non calculé
Tourbières	Non calculé
Eaux stagnantes	22 plans d'eau ou mares
<i>Pelouses et prairies (2 607,05 ha)</i>	
Pelouses et pâturages naturels	2 504,3 ha (35,9 %)
Territoires occupés par l'agriculture	1,15 ha
Prairies	101,6 ha (0,2 %)
<i>Tissu urbain discontinu (0,21 ha)</i>	
<i>Bois et forêts (383,06 ha)</i>	
Forêts de feuillus	59,46 ha (1,9 %)
Forêts de conifères	93,68 ha (0,2 %)
Forêts mélangées	229,92 ha (2,7 %)

1.4 – PRINCIPALES ACTIVITES PRESENTES :

Agricoles à l'origine, les deux communes de Gèdre et de Gavarnie ont développé des stratégies différentes pour maintenir une partie de leur population. Compte tenu de la faible rentabilité de l'activité d'élevage, le choix a été fait de favoriser la pluri-activité (2/3 des actifs à Gavarnie contre 1/3 à Gèdre). Gavarnie, dès le 19^{ème} siècle avec le pyrénéisme, s'oriente vers le tourisme. Pour maintenir de la vie dans le village en dehors de l'été, la station de ski est créée en 1972. Actuellement 80 % des habitants de Gavarnie vivent du commerce, lié à l'activité touristique hivernale ou estivale.

En revanche, sur la commune de Gèdre, les retombées du tourisme sont moins importantes. L'activité y demeure plus agricole en termes de surface, même si le contexte demeure fragile compte tenu de l'âge des agriculteurs et de l'absence de repreneurs.

Depuis une quinzaine d'années, les deux communes gèrent (en partenariat au départ, puis via un prestataire "Altiservice" depuis 2-3 ans) la station de ski "Gèdre-Gavarnie" qui occupe le vallon des Espécières, inclus dans le site Z.P.S. « Cirque de Gavarnie ». Même si la création de cette station de ski a permis le maintien d'une activité, et la survie du village de Gavarnie selon son maire, elle n'a pu empêcher la disparition des services de proximité ni enrayer la diminution de la population. Ainsi, après avoir connu un pic de population vers le milieu du 19^{ème} siècle (avec plus de 6 500 habitants), la population du canton de Luz Saint-Sauveur a enregistré un net déclin jusque vers 1946, qui a repris une fois la période des grands travaux E.D.F. passée. Aussi, les populations actuelles sont-elles faibles (environ 170 habitants au total à Gavarnie et moins de 300 à Gèdre). A cette population permanente, il convient d'ajouter les saisonniers employés en été dans les restaurants et boutiques de souvenirs et à la station de ski en hiver.

1.5 – STATUTS DE PROTECTION, INVENTAIRES :

A. DOCUMENTS DE PLANIFICATION :

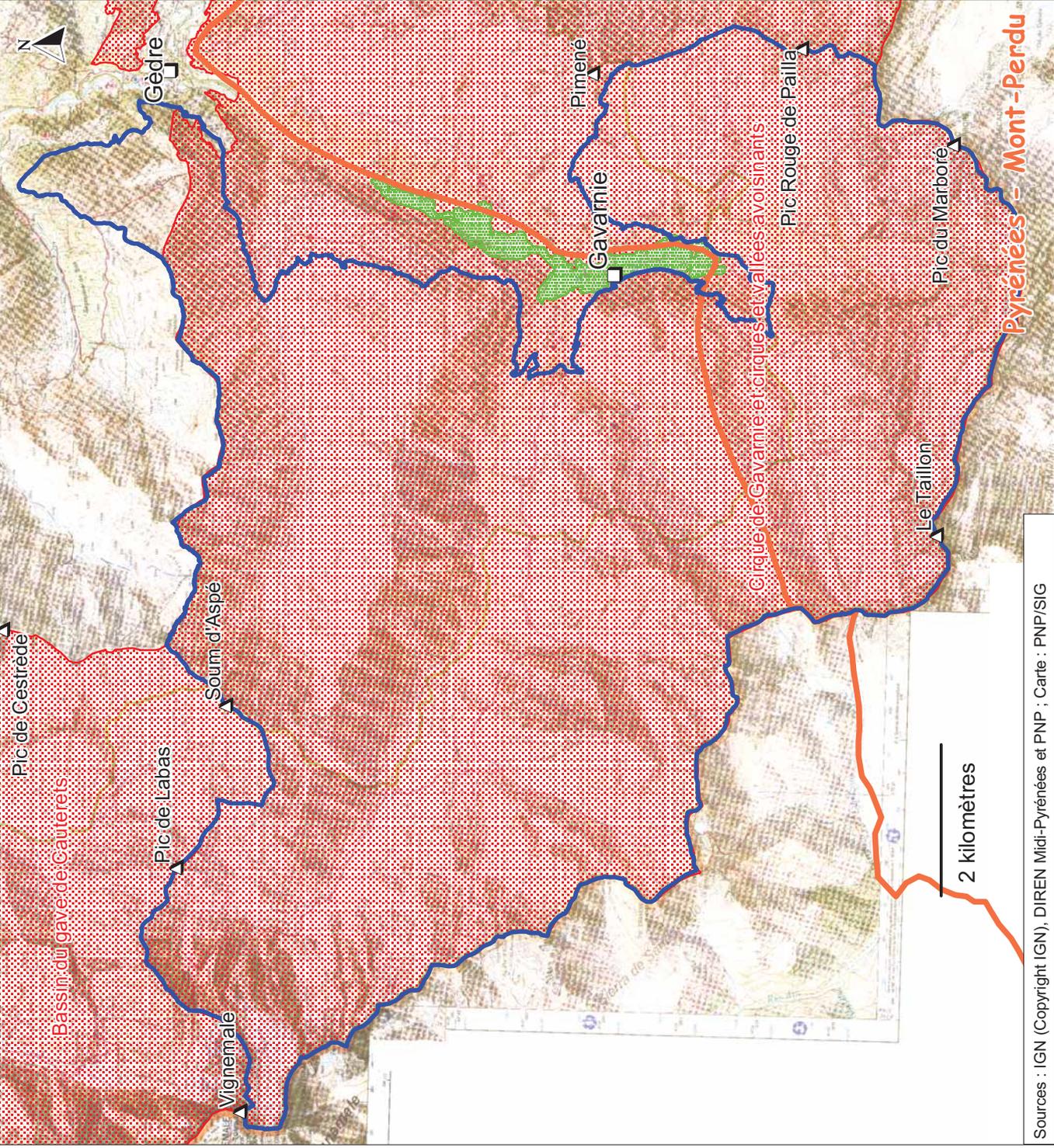
Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) / Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : les deux communes disposent de P.O.S., devenus P.L.U. Les parties du site situées en zone centrale du Parc national des Pyrénées sont classées en zone NDp, c'est-à-dire en "zone naturelle faisant partie d'un site qu'il convient de protéger ou d'une zone de risques ou de nuisances", soumise à la législation du Parc national. A l'intérieur des zones NDp sur la commune de Gavarnie, il existe "des espaces boisés classés à conserver" où les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation. Ils correspondent aux bois d'Arribama, du Caussilet et de Bourlic. Des secteurs à risques naturels ont été clairement définis dans les zones couvertes par le Plan d'Exposition aux Risques Naturels (P.E.R.) de la commune de Gavarnie, approuvé par arrêté préfectoral du 18 juin 1990, avec un secteur NDx où toute construction est interdite. Il faut noter également dans ces P.O.S. / P.L.U. la présence de servitudes d'utilité publique avec notamment la présence de "servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier".

Plan d'aménagement forestier de la Forêt syndicale de la vallée de Barèges et de la Forêt domaniale de Gavarnie : une grande partie des forêts du site, incluses en majorité dans le périmètre du site, relèvent du régime forestier et font donc l'objet d'un plan d'aménagement forestier : Plan d'Aménagement Forestier 1994-2004 pour la forêt domaniale de Gavarnie, Plan Simple de Gestion 1982-2011 pour la forêt syndicale de Barèges.

Contrat de rivière "Gave de Pau" : la procédure "Contrat de rivière du Gave de Pau" est portée par le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Aménagement d'Argelès-Gazost (S.M.D.R.A.). Sur le gave de Gavarnie, il est prévu essentiellement des travaux de dégagements d'arbres et d'enlèvements d'embâcles pouvant constituer un risque pour les infrastructures ou les habitations.

Programme d'Aménagement 2005-2009 du Parc national des Pyrénées : sur l'ensemble du site le Programme d'Aménagement 2005-2009 du Parc national des Pyrénées s'applique également.

SITES CLASSES, ZPPAUP ET PATRIMOINE MONDIAL SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"



- ▲ Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Site du patrimoine mondial "Pyrénées - Mont-Perdu"
- Site classé
- ZPPAUP

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

la découverte et à l'interprétation ont ainsi pu être réalisés sur Gavarnie. Une troisième tranche est en cours de réflexion ; elle pourrait présenter un ensemble d'aménagements sur les sites périphériques (et notamment Boucharo) et sur le village de Gèdre. Ce programme "Opération Grand Site" (3^{ème} convention) pourrait être acté en 2005.

f) les Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (cf. carte 5) : le zonage issu de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) concerne la quasi-totalité du site (à l'exception de la partie inférieure du vallon des Espénières où se situe la station de ski) et met en évidence :

- 5 Z.N.I.E.F.F. de type I : "Cirque de Gavarnie, Taillon, Marboré" (n° 00022001), "Haute vallée d'Ossoue" (n° 730011500), "Soulan du Soum de Sécugnat" (n° 730011503), "Vallée d'Aspé" (n° 7300115003), "Vallon de Pailla" (n° 0022002).

- 2 Z.N.I.E.F.F. de type II : "Ensemble des cirques glaciaires" (n° 000220000), "Montagne des gaves d'Ossoue" (n° 730011799).

Ce zonage est en cours de révision suite à la mise à jour de l'inventaire ZNIEFF.

g) les sites Natura 2000 au titre de la "Directive Habitats-Faune-Flore" (cf. carte 6) : le site est concerné par trois sites inscrits au réseau Natura 2000 au titre de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : la Zone Spéciale de Conservation "Estaubé-Gavarnie-Troumouse et Barroude" (n° FR 7300927) dont le DOCUMENT d'OBJECTIFS a été validé le 13 avril 2005, la Zone Spéciale de Conservation "Ossoue-Aspé et Cestrède" (n° FR 7300926) dont le DOCUMENT d'OBJECTIFS a été validé le 05 septembre 2005, et la Zone Spéciale de Conservation "Gaube-Vignemale" (n° FR 7300924) dont le DOCUMENT d'OBJECTIFS a été validé le 30/06/2006.

LES ZNIEFF SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

- légende
- ▲ Pic
 - Village
 - Route principale
 - Réseau hydrographique
 - Lac
 - Limites de la ZPS du 21/04/2006

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

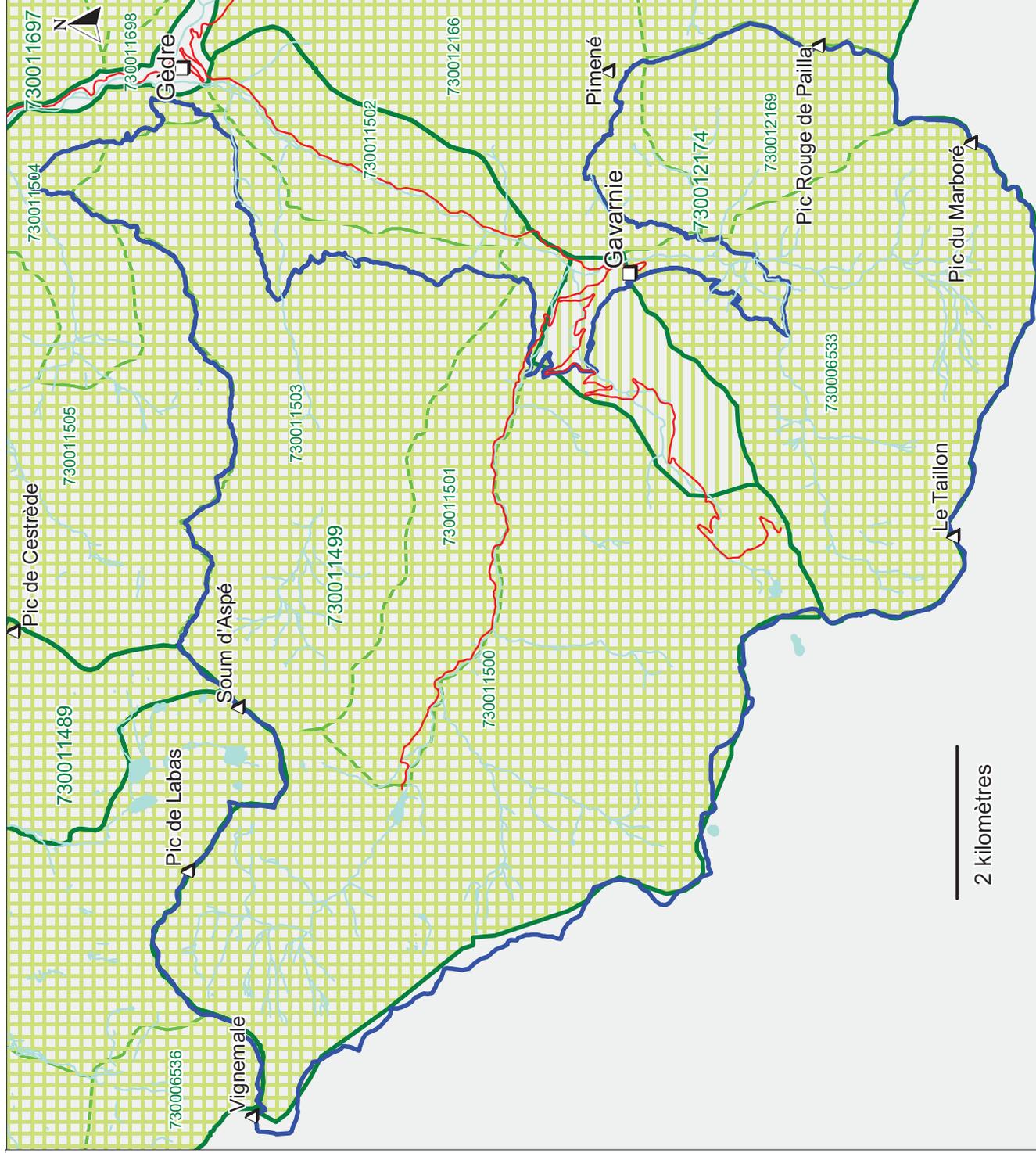


Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : prévu par la Loi n° 2000-698 du 20 juillet 2000, appelée "Loi Chasse", un schéma départemental de gestion cynégétique doit être réalisé dans chaque département sous l'égide de la Fédération Départementale des Chasseurs en accord avec la Loi sur le "Développement des Territoires Ruraux" et en harmonie avec les Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et de ses Habitats. Ce schéma a pour but de "définir les plans de chasse et les plans de gestion des espèces classées gibier, ..., les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, les prélèvements maximum autorisés, ... les actions menées en vue de préserver ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage". Il peut être complété par des schémas locaux.

B. STATUTS DE PROTECTION, DE CLASSEMENT ET D'INVENTAIRES :

L'intérêt écologique, géologique, culturel et paysager de la haute vallée de Gavarnie, reconnu depuis de nombreuses années, entraîne la présence sur la zone de divers statuts de protection. Les limites du site Z.P.S.FR 7310088 « Cirque de Gavarnie » sont donc incluses *in toto* ou *pro parte* dans plusieurs autres périmètres préexistants :

a) la zone centrale du Parc national des Pyrénées : 5 414 hectares, soit 57 % de la surface du site, sont inclus dans la zone centrale du Parc national des Pyrénées, sur laquelle s'applique la réglementation du parc national⁴, et notamment l'interdiction de survol à moins de 1000 m du sol (article 22), l'interdiction d'utiliser des sources sonores ou d'avoir des comportements dérangeants à l'égard de la faune (article 12) et l'interdiction de toute chasse ou prélèvement d'espèces à l'exception de la pêche (articles 8 et 12).

b) les sites classés (cf. carte 4) : le site est inclus dans un site naturel classé au titre de la loi de 1930 : le "cirque de Gavarnie et les cirques et vallées avoisinants". Le décret de classement initial ne concernait que les alentours du cirque de Gavarnie. Il a ensuite été complété par un second décret de classement du 26 décembre 1941, lui-même prorogé par le décret du 21 avril 1997.

c) la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) (cf. carte 4) : créée sur la commune de Gavarnie en 1990, elle englobe le village de Gavarnie mais aussi la zone du cirque pour garantir la qualité du site. Dans son enveloppe, les parcelles sont classées Nda, c'est-à-dire « Zone naturelle non constructible et sans aucune vocation agricole mais sur laquelle certaines autorisations liées à une activité existante dans ce secteur peuvent éventuellement y être autorisées ».

d) la zone Patrimoine mondial de l'UNESCO "Gavarnie – Mont Perdu" (cf. carte 4) : le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie » est en partie inclus dans le périmètre du site franco-espagnol Patrimoine mondial qui couvre une surface de 30 639 ha dont 35 % sur le versant français (Pejot, 1999). Il a été inscrit en décembre 1997 sur la base de critères naturels et culturels.

e) l'Opération Grand Site : une "Opération Grand Site" Gavarnie / Gèdre a débuté en 1990 par une première convention, la seconde ayant pris le relais en 1997. Elles ont permis la création de la Z.P.P.A.U.P. de Gavarnie, la réhabilitation en cours du village et la gestion de la fréquentation sur ce site. Les aménagements nécessaires à la gestion des flux, au stationnement, à l'accueil, à

⁴ Décret n° 67-265 du 23 mars 1967 créant le Parc national des Pyrénées occidentales, Journal Officiel de la République Française, Série Protection de la Nature, volume 4 : 75-90.



Les Pyrénées
Parc National

Carte n°6 :

NATURA 2000 SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

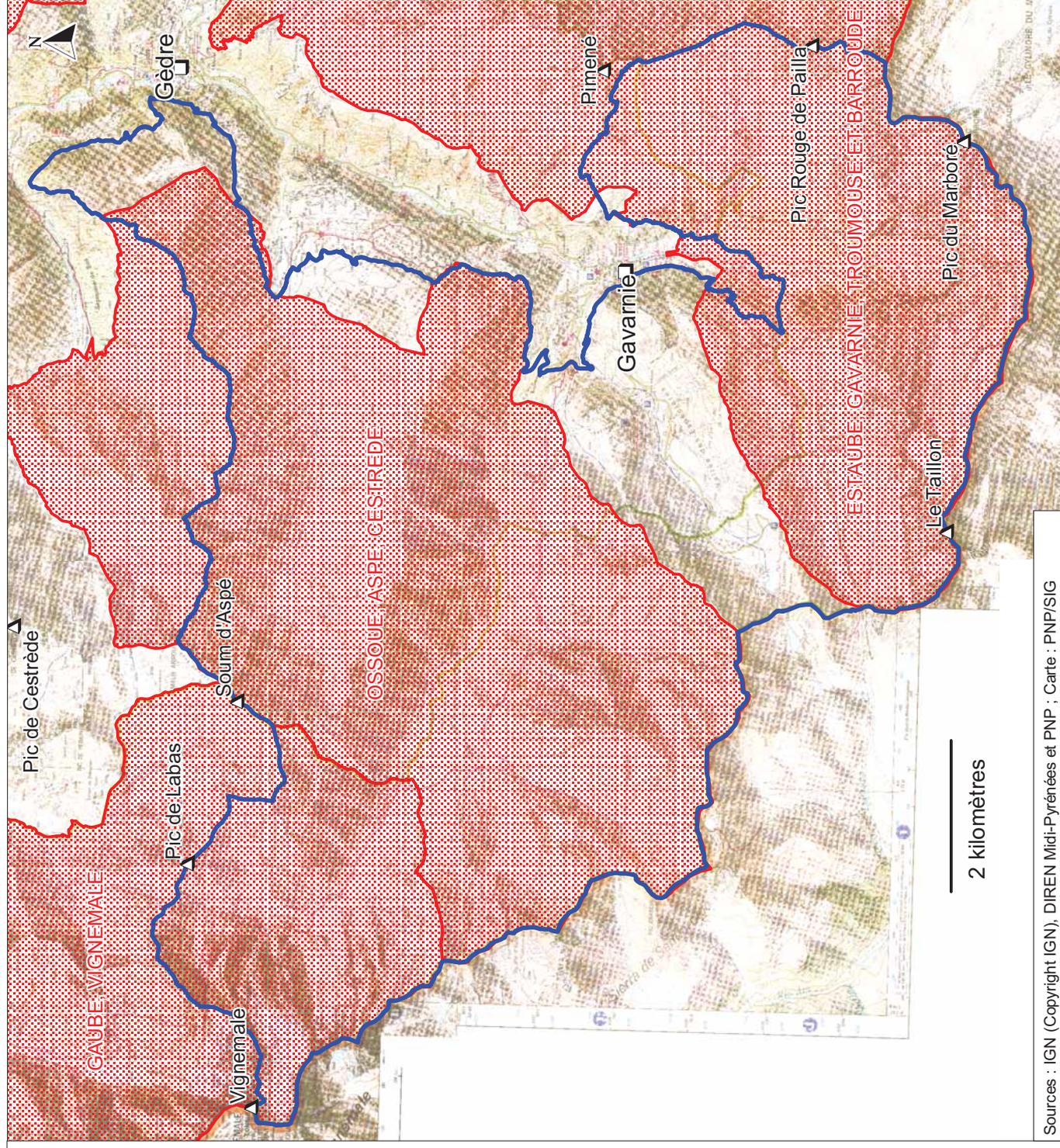
légende

▲ Pic

□ Village

▭ Limites de la ZPS du 21/04/2006

▨ Site proposé au titre
de la directive "Habitats"



2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

2.1 – LA LISTE DES ESPECES CITEES DANS LES INVENTAIRES Z.I.C.O. ET Z.P.S. :

Le tableau 5 récapitule les espèces citées dans les bordereaux justifiant la Z.I.C.O. et la Z.P.S. ainsi que leur abondance. La fiche Z.I.C.O. MP 02 a été rédigée en 1991, sur la base de données de terrain récoltées en 1987, par l'Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées (A.R.O.M.P.) et l'O.N.C.F.S. La fiche Z.P.S. FR 7310088 a été rédigée une première fois en 1991 par la DIREN Midi-Pyrénées sur la base des données jointes au bordereau Z.I.C.O. corrigées par le Parc national des Pyrénées, puis une seconde fois en mars 2004, lors de la parution de la Z.P.S. au Journal officiel, par la DIREN Midi-Pyrénées sur la base des données fournies par le Parc national des Pyrénées.

On remarquera les mentions du Vautour percnoptère et du Venturon montagnard en 1991 qui disparaissent par la suite, tandis que la Chouette de Tengmalm intègre la liste des oiseaux présents sur le site ainsi que le Pic noir et le Monticole de roche.

Tableau 5 : Comparaison des espèces citées aux bordereaux Z.I.C.O. et Z.P.S. et de leur abondance (en italiques les espèces qui ne peuvent justifier une Z.I.C.O., en gras les espèces prioritaires justifiant la Z.P.S., en souligné les espèces annexes justifiant la Z.P.S.).

Z.I.C.O. MP 02 (janvier 1991)	Z.P.S. FR 7310088 (mars 2004)
Gypaète barbu (1 couple nicheur)	Gypaète barbu
Vautour percnoptère (1 couple nicheur)	Non présent
Aigle royal (1 couple nicheur)	Aigle royal
Faucon pèlerin (1 couple nicheur)	Faucon pèlerin
Non mentionnée	Chouette de Tengmalm
Grand-duc d'Europe (1 couple nicheur)	Grand-duc d'Europe
Crave à bec rouge (10-100 individus)	Crave à bec rouge
Lagopède alpin (10-100 individus)	Lagopède alpin
Grand tétras (1-10 individus)	Grand tétras
Perdrix grise de montagne (10-100 individus)	Perdrix grise de montagne
Merle à plastron (10-100 individus)	<u>Merle à plastron</u>
<i>Roitelet à triple bandeau (10-100 individus)</i>	Non mentionné *
<i>Serin cini (10-100 individus)</i>	Non mentionné *
Venturon montagnard (10-100 individus)	Non mentionné *
Non mentionné	Pic noir
Non mentionné	<u>Monticole de roche</u>
Total espèces = 13 espèces dont 11 retenues pour le classement Z.I.C.O.	Total espèces = 12 espèces

* espèce non prise en compte dans le bordereau de désignation en Z.P.S.

Les 117 espèces de l'annexe I de la Directive "Oiseaux" pouvant justifier la désignation de Z.P.S. françaises ont fait l'objet de l'arrêté du 16 novembre 2001 au Journal Officiel de la République Française. Pour ces espèces, en accord avec les critères définis par GRIMMETT et GAMMELL (1987, 1989) dans le cadre du comité d'adaptation de la Directive – groupe de travail attaché à la Commission des Communautés -, des seuils européens ont été retenus pour contribuer à justifier les Z.P.S (en nombre de couples pour les espèces nicheuses). ROCAMORA (1994) a adapté les seuils de GRIMMETT et GAMMELL (1987) et de GRIMMETTE et JONES (1989) au territoire français pour la définition des Z.I.CO. et des Z.P.S. Dès lors que ces seuils sont atteints

pour une espèce donnée, cela signifie que le site est particulièrement remarquable pour cette espèce.

Pour les espèces citées pour la désignation de la Z.P.S "Cirque de Gavarnie FR 7310088", les effectifs reportés ci-dessous ont été annoncés, dans le bordereau de désignation (tableau 6). Au plan spécifique, seul le Gypaète barbu atteint le seuil numérique européen. On peut toutefois supposer que, pour le Lagopède alpin, le Grand tétras et le Crave à bec rouge, les effectifs annoncés sont proches des seuils européens, tandis que pour quatre espèces (Monticole de roche, Merle à plastron, Perdrix grise de montagne et Chouette de Tengmalm) aucun seuil numérique européen n'est proposé.

Le site Z.P.S. se justifie aussi par la diversité du peuplement, le site abritant au minimum 1 couple d'au moins quatre espèces de l'annexe I de la Directive "Oiseaux" (Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Chouette de Tengmalm).

Tableau 6 : Effectifs des espèces citées aux bordereaux Z.I.C.O. et Z.P.S. et de leur abondance sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie » ; comparaison avec le seuil numérique européen requis pour une Z.P.S.

ESPECE	Seuil numérique européen requis	Effectif observé
Gypaète barbu	1 couple	(1 couple)*
Aigle royal	2 couples	(1 couple)*
Faucon pèlerin	3 couples	(1 couple)*
Lagopède alpin (Pyrénées)	5 coqs	10-100 individus
Grand tétras	20 coqs	1-10 individus
Grand-duc d'Europe	5 couples	1 site
Chouette de Tengmalm	Non fixé	2-3 sites
Perdrix grise de montagne	Non fixé	10-100 individus
Monticole de roche	Non fixé	10-100 individus
Merle à plastron	Non fixé	10-100 individus
Pic noir	Non fixé	10-100 individus
Crave à bec rouge	25 couples	10-100 individus

* = pour ces trois espèces, les sites de nidification sont en dehors soit totalement (pour le Gypaète barbu), soit partiellement – principal site de nidification à l'extérieur (pour l'Aigle royal et le Faucon pèlerin). Ces espèces utilisent la Z.P.S. pour s'y alimenter.

2.2 – METHODOLOGIE GENERALE ET METHODOLOGIE DE TERRAIN :

2.2.a – Les données anciennes :

Sur le périmètre du site proposé, un certain nombre de travaux antérieurs ont été conduits avant la mise en place du document de référence en 2004. Les données récoltées ont été dans un premier temps exploitées pour identifier les espèces "patrimoniales" présentes ou potentielles et un premier état des lieux a pu ainsi être dressé. Sur la base de cet état des lieux, des prospections complémentaires ont été effectuées en 2004 et 2005, soit pour vérifier la présence de telle ou telle espèce, soit pour affiner les connaissances sur l'abondance, la répartition ou l'habitat d'espèce d'une espèce déjà identifiée.

L'INVENTAIRE DES PASSEREAUX ET PICIDES :

Sur ces groupes d'espèces, pour lesquelles des captures au filet en zones d'estives en montagne sont difficiles à utiliser car peu rentables, la méthode privilégiée a été celle de l'Echantillonnage Fréquentiel Progressif – E.F.P. (BLONDEL, 1975) associée à la technique de

l'Indice Ponctuel d'Abondance – I.P.A. (FERRY et FROCHOT, 1970). Pour ce faire, on effectue une série de points d'écoute et observation, d'une durée minimale de 20 mns, sur le même type de milieu à la période favorable (la période de reproduction, soit entre mai et juillet sur le site) le matin, entre 06h00 et 11h00 T.U. Par grande catégorie de milieu (pelouse, forêt, lande, éboulis, ...) de 8 à 20 écoutes sont réalisées et répétées au moins une fois. Les contacts – auditifs et visuels – attribués à une espèce sont notés par tranches de 5 mns et reportés sur une carte. A l'issue de chaque écoute, la liste des espèces est dressée et on attribue à chaque individu ou couple différent, identifié par la répartition des contacts, une valeur reproductrice selon la nature du comportement observé, ce qui permet d'obtenir un indice d'abondance sur la base d'un nombre de couples nicheurs.

Pour les Passereaux, nous disposons de quatre jeux de données : les relevés effectués entre 1982 et 1984 par Gérard NOGUE (agent technique du Parc national des Pyrénées, secteur de Luz), ceux de Joachim STEINMETZ (stagiaire, maîtrise de sciences naturelles, université d'Heidelberg) en 1995, ceux de Rémy GRIGNON (stagiaire, BTS Gestion et Protection de la Nature, IREO Mondy) en 1998 et ceux de Flore PIANELLI (stagiaire, diplôme universitaire de recherches, université de Toulouse) en 2003. Entre 2000 et 2005, les agents techniques du Parc national des Pyrénées, secteur de Luz, Laurent NEDELEC et Pascal DUNOGUIEZ, ont aussi effectué des parcours et points d'écoute au cours desquels ils ont noté systématiquement les espèces rencontrées et leur nombre et comportement.

Pour les Pucidés, en 2001, une prospection systématique des zones boisées même partiellement (à raison de 4 points d'écoute par carré de 100 ha) a été effectuée par une stagiaire BTS Gestion et Protection de la Nature de l'Institut Saint-Christophe (Laurence GOYENECHÉ). Là encore les données obtenues ont été traduites en nombre de couples nicheurs.

Enfin, en 2004 et 2005, l'abondance des oiseaux inféodés aux rivières et torrents (Cincla plongeur, Bergeronnette des ruisseaux et grise, Martin pêcheur, Chevalier guignette, ...) a été évaluée à l'aide de parcours de 4 km de long, effectués sur les gaves d'Ossoue, d'Aspé et de Gavarnie et répétées trois fois, par les agents techniques du secteur de Luz, Pascal DUNOGUIEZ, Laurent NEDELEC, Carine RIEUCAU et par Christian ARTHUR, service scientifique du Parc.

Les membres de la société de chasse « Les Chasseurs Barégeois » (Robert SAGNES) ont aussi apporté leurs données anciennes.

L'INVENTAIRE DES RAPACES :

Dans le cadre du suivi du patrimoine naturel de la zone Parc national, les agents du Parc notent sur la base d'un protocole les contacts qu'ils ont, lors de leurs tournées de terrain ou dans le cadre de l'application des protocoles, avec différentes espèces de Rapaces, et notamment celles faisant l'objet de plans nationaux d'action ou de restauration (Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Milan royal) ou bien de suivis nationaux (Aigle royal, Vautour fauve, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc, Grand-duc d'Europe). Le suivi de la reproduction (stades d'échec, nombre de jeunes envolés) est conduit chaque année sur ce site pour les espèces de rapaces prioritaires : Gypaète barbu, Faucon pèlerin et Aigle royal, les données étant maintenant fiables sur les 15 dernières années.

Sur le site, une estimation de l'abondance des Rapaces rupestres a aussi été conduite sur la base de dénombrements printaniers dans un carré de 5 km x 5 km en 2001 et 2002 dans le cadre de l'enquête nationale « Rapaces rupestres » menée sous l'égide de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et du Muséum National d'Histoire Naturelle.

En 1998, un stagiaire SIL Bagnères-de-Bigorre – Institut Saint-Christophe, Flavien LUC, dans le cadre de la rédaction du "Plan d'action Rapaces du Parc national des Pyrénées", a fait un premier inventaire des rapaces diurnes du secteur de Luz, tandis qu'en 1999 un stagiaire de la même formation, Olivier BONNAFE, a effectué l'inventaire des Rapaces nocturnes du secteur. Enfin en 2005, une stagiaire Master 2 Biodiversité de l'université de Toulouse, Stéphanie CAPBER, a fait l'historique de l'utilisation des aires de grands rapaces sur le site.

Les membres de la société de chasse « Les Chasseurs Barégeois » (Robert SAGNES) ont aussi apporté leurs données anciennes.

L'INVENTAIRE DES GALLIFORMES :

Dans le cadre du suivi du patrimoine naturel de la zone Parc national, les agents du Parc notent sur la base d'un protocole les contacts qu'ils ont, lors de leurs tournées de terrain ou dans le cadre de l'application des protocoles, avec les différentes espèces de Galliformes, et notamment celles faisant l'objet de programmes nationaux de suivi au sein de l'Observatoire des Galliformes de Montagne (Grand tétras, Lagopède alpin et Perdrix grise de montagne). Sur le site, trois places de chant de Grand tétras sont dénombrées chaque année depuis 1972, tandis que le Lagopède alpin a fait l'objet d'un recensement exhaustif de sa répartition en 1984 et 1985 par ratissage systématique de la zone centrale du Parc national et par estimation d'abondance sur la base de carrés échantillons de 100 ha.

En 1993, une recherche des zones de nichées de la Perdrix grise de montagne avait été conduite en vallée d'Ossoue avec l'aide des membres de la société de chasse "Les Chasseurs Barégeois", et en 2000 une estimation de l'abondance et de la répartition des coqs chanteurs de Perdrix grise de montagne a été menée par écoute et repasse du chant par un stagiaire en maîtrise d'écologie de l'université de Pau, Rémi LARTIGUE.

En 2000, un stagiaire BTS Gestion et Protection de la Nature de l'Institut Saint-Christophe (Gabriel HAMON) a fait l'inventaire des câbles dangereux pour les oiseaux – risques de collisions et électrocutions – sur la station de "Gavarnie-Gèdre", tandis qu'en 2001 un stagiaire en licence professionnelle SIG de l'université de La Rochelle (Guillaume DELATTRE) dressait la carte des habitats potentiels de reproduction, hivernage et nidification pour les trois espèces de Galliformes du secteur.

Les membres de la société de chasse "Les Chasseurs Barégeois" (Robert SAGNES et Jean VERGEZ-BELLOU) ainsi que de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (Nicolas THION) effectuent chaque année depuis une quinzaine d'années le dénombrement des nichées de Perdrix grise de montagne et suivent, en complémentarité avec le Parc national des Pyrénées, les places de chant de Grand tétras connues sur le site. Leurs données ont été intégrées aux bilans.

2.2.b – Les données récoltées à l'occasion de ce travail :

Sur la base des listes d'espèces et inventaires menés auparavant sur le site, un certain nombre d'espèces ont été identifiées comme « prioritaires » et ont fait l'objet de prospections complémentaires en 2004 et 2005.

LA RECHERCHE DES ESPECES DE PASSEREAUX ET AUTRES ESPECES « PRIORITAIRES » :

Des parcours ont été mis en place soit par les agents du Parc national des Pyrénées soit par les membres de Nature Midi Pyrénées pour mieux cerner la répartition et l'abondance des espèces suivantes : Monticole de roche, Crave à bec rouge, Pic noir, Merle à plastron, Pie-grièche écorcheur. Pour les deux dernières espèces, des abondances (en nombre de couples nicheurs) ont été recherchées sur des parcelles échantillons. L'habitat forestier potentiel pour le

Pic noir et plus généralement pour les espèces de Pucidés (et aussi la Chouette de Tengmalm) a été cartographié, par une prospection systématique de toutes les zones boisées, dans le cadre d'un stage SIL Bagnères-de-Bigorre – Institut Saint-Christophe (Olivier POMMIER) en 2005. Une convention de travail a été conclue sur l'inventaire de ces espèces avec l'antenne locale Hautes-Pyrénées de Nature Midi Pyrénées.

Quelques données ont été apportées par les membres de la société de chasse « Les Chasseurs Barégeois » (Robert SAGNES et Jean VERGEZ-BELLOU) et de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (Nicolas THION).

En 2003 et 2004, le suivi de la migration sur le col de Boucharo a été conduit de la mi-août à la fin novembre, à raison d'une à deux journées en continu par semaine, par les agents du Parc national des Pyrénées : Laurent NEDELEC et Pascal DUNOGUIEZ (secteur de Luz), aidés par Carine RIEUCAU (secteur de Luz) et Christian ARTHUR (service scientifique).

LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR RAPACES :

Des prospections ont été faites par les agents du Parc national des Pyrénées et les membres de Nature Midi Pyrénées sur le site et sa proximité pour observer et noter tous les contacts, ainsi que le comportement, des espèces de rapaces suivantes : Gypaète barbu, Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Percnoptère d'Egypte et Milan royal. Des écoutes nocturnes ont aussi été faites pour le Grand-duc d'Europe et la Chouette de Tengmalm, dont l'habitat de reproduction potentiel a été cartographié (cf. ci-dessus).

Quelques données ont été apportées par les membres de la société de chasse « Les Chasseurs Barégeois » (Robert SAGNES et Jean VERGEZ-BELLOU) et de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (Nicolas THION).

LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR GALLIFORMES :

Afin de mieux évaluer la répartition de la population de perdrix grises de montagne, des itinéraires par écoute et repasse ont été faits sur les principaux secteurs de chant au printemps 2005 par Pascal DUNOGUIEZ (Parc national des Pyrénées, secteur de Luz) et une estimation des compagnies et du succès de reproduction par comptages au chien d'arrêt effectuée à la fin de l'été 2005, conjointement par les membres de la société de chasse « Les Chasseurs Barégeois » (Robert SAGNES, Jean VERGEZ-BELLOU, Henri COADEBES, Cédric ALAUZY) et de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (Nicolas THION) et des agents du Parc national des Pyrénées (André MIRANDE, secteur d'Ossau et Pascal DUNOGUIEZ, secteur de Luz).

Une prospection systématique des zones de présence du Grand tétras a aussi été faite pour mieux préciser notamment la zone de présence de l'espèce sur le site, ainsi que les zones d'hivernage et de chant, à la fois par les agents du Parc national des Pyrénées (Pascal DUNOGUIEZ et Carine RIEUCAU, secteur de Luz) et par les membres de la société de chasse « Les Chasseurs Barégeois » (Jean VERGEZ-BELLOU).

2.3 – RESULTATS D'INVENTAIRE :

2.3.1 – L'ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS D'OISEAUX :

Globalement, le site présente une forte richesse ornithologique pour un territoire de montagne puisque 127 espèces d'Oiseaux y ont été recensées, dont 78 sont observées régulièrement (cf. bilan en tableau 6). A ces 127 espèces, il convient de rajouter 35 espèces utilisant le col de Boucharo comme passage migratoire (dont 31 peuvent être considérées

comme de "vraies migratrices" contrairement aux autres espèces dont certaines populations sont plus ou moins erratiques).

Tableau 6 : Récapitulatif de la richesse ornithologique de la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie » : toutes espèces, espèces inscrites à l'arrêté du 16 novembre 2001 et espèces migratrices sur la liste du Muséum National d'Histoire Naturelle (Régul = espèces régulières sur le site ; Occ/Acc = espèces occasionnelles ou accidentelles sur le site).

Famille	Total		Arrêté 16/11/01		Liste MNHN	
	Régul.	Occ/Acc	Régul.	Occ/Acc	Régul.	Occ/Acc
Passereaux	53	30	2	3	3	3
Rapaces	16	9	12	4	3	3
Picidés	3	1	1	0	0	0
Galliformes	4	0	3	0	1	0
Autres familles	2	10	1	3	1	7
Total	78	49	19	10	8	13

a) les Passereaux :

Quatre vingt-trois espèces ont été contactées, dont 5 relèvent de l'arrêté du 16 novembre 2001 et 6 figurent parmi la liste des espèces migratrices établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle (tableau 7). Parmi ces 11 espèces, 6 sont accidentelles ou occasionnelles et 5 régulières dont 4 nicheuses certaines (Crave à bec rouge, Merle à plastron, Monticole de roche et Pie-grièche écorcheur) et 1 nicheuse possible (Martinet à ventre blanc).

Parmi ces espèces, seuls le Crave à bec rouge, la Pie-grièche écorcheur, le Merle à plastron et le Monticole de roche présentent des populations minimales permettant un maintien à long terme, compte tenu de la présence de milieux adéquats et de la position centrale de leurs effectifs au sein des populations pyrénéennes.

Tableau 7 : Statut des espèces de Passereaux déterminantes sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Espèce	Statut	Nb de couples	Utilise le site pour		
			nicher	S'alimenter	migrer
Alouette lulu	Accidentel	0	-	-	X
Bruant ortolan	Estivant	(1)	X	X	X
Crave à bec rouge	Sédentaire	15-20	X	X	-
Engoulevent d'Europe	Migrateur	0	-	-	X
Pie-grièche écorcheur	Estivant	< 20	X	X	X
Pie-grièche à tête rousse	Accidentel	0	-	-	X
Merle à plastron	Estivant	< 25	X	X	X
Monticole de roche	Estivant	< 10	X	X	X
Hirondelle de rivage	Accidentel	0	-	-	X
Martinet à ventre blanc	Rare	0	-	-	X
Tichodrome échelette	Sédentaire	1-2	X	X	-

b) les Rapaces diurnes et nocturnes :

Vingt-cinq espèces (6 Rapaces nocturnes et 19 Rapaces diurnes) ont été contactées, dont 16 relèvent de l'arrêté du 16 novembre 2001 et 6 parmi la liste des espèces migratrices établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle (seuls le Faucon crécerelle et la Buse variable ne figurent pas sur ces listes) (tableau 8). Dans les 23 espèces prises en compte, 8 sont occasionnelles ou accidentelles et 5 espèces sont nicheuses, certaines (Gypaète barbu,

Aigle royal, Faucon pèlerin) ou occasionnelle (Chouette de Tengmalm) ou bien nicheuse à proximité (Circaète Jean-le-Blanc).

Parmi ces espèces, Gypaète barbu, Aigle royal et Faucon pèlerin atteignent des seuils numériques justifiant d'une Z.P.S.. Les couples de ces espèces présents se fondent de plus au sein de populations pyrénéennes importantes (plus de 100 couples pour le Gypaète barbu, plus de 50 couples pour l'Aigle royal et plus de 200 pour le Faucon pèlerin). Le site joue aussi un rôle trophique non négligeable vis-à-vis d'autres espèces importantes (Vautour fauve, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Vautour percnoptère). Enfin la diversité en rapaces qui peut y être observée est élevée, certainement une des plus importantes de la partie occidentale du massif pyrénéen, en ce qui concerne les rapaces diurnes. Comme sur la majorité du massif pyrénéen en haute montagne, la diversité en rapaces nocturnes est faible, seuls la Chouette de Tengmalm et le Grand-duc d'Europe figurent parmi les espèces emblématiques, et encore leur présence est occasionnelle.

Le site, même si on y note la présence du col de Boucharo, grosse voie migratoire des Hautes-Pyrénées, ne connaît qu'un flux migratoire faible à moyen en rapaces, la majorité des individus de ces espèces passant plus à l'ouest de la chaîne.

Tableau 8 : Statut des espèces de Rapaces sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Espèce	Statut	Nb de couples	Utilise le site pour		
			nicher	s'alimenter	migrer
Bondrée apivore	Estivant	0	-	X	X
Milan noir	Estivant	0	-	X	X
Milan royal	Estivant	0	-	X	X
Gypaète barbu	Sédentaire	2	X	X	-
Vautour percnoptère	Estivant	0	-	X	X
Vautour fauve	Estivant	0	-	X	-
Aigle royal	Sédentaire	1 (+1)	X	X	-
Circaète Jean-le-Blanc	Estivant	(1)	-	X	X
Busard des roseaux	Migrateur	0	-	-	X
Busard Saint-Martin	Migrateur	0	-	-	X
Faucon pèlerin	Sédentaire	2	X	X	-
Faucon crécerelle	Sédentaire	2-3	X	X	-
Buse variable	Sédentaire	1-2	X	X	-
Epervier d'Europe	Sédentaire	(2-3)	X	X	-
Balbusard pêcheur	Migrateur	0	-	-	X
Aigle botté	Migrateur	0	-	-	X
Grand-duc d'Europe	Occasionnel	(1)	(X)	X	-
Hibou moyen-duc	Sédentaire	(1-2)	X	X	-
Hibou des marais	Occasionnel	0	-	-	X
Effraie des clochers	Occasionnel	(1)	X	X	-
Chouette hulotte	Sédentaire	> 10	X	X	-
Chouette de Tengmalm	Rare	(1)	X	X	-

c) les Galliformes :

Quatre espèces ont été contactées, trois (Grand tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise de montagne) relevant de l'arrêté du 16 novembre 2001 et la quatrième (Caille des blés)

figurant parmi la liste des espèces migratrices établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle (tableau 9). Les quatre espèces contactées sont nicheuses certaines.

Hormis la Perdrix grise des Pyrénées pour laquelle le site héberge les plus belles densités des parties occidentale et centrale du massif, les populations de Grand tétras et Lagopède alpin sont de faible taille en relation avec la faible étendue des milieux favorables (pour le Grand tétras) ou disponibles (pour le Lagopède alpin). La présence de la Caille des blés semble anecdotique, peu de mâles chanteurs étant contactés chaque année et seule 1 compagnie a été observée à ce jour.

Tableau 9 : Statut des espèces de Galliformes sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Espèce	Statut	Nb de couples	Utilise le site pour		
			nicher	s'alimenter	migrer
Grand tétras	Sédentaire	10-15 coqs	X	X	-
Lagopède alpin	Sédentaire	10-15 coqs	X	X	-
Perdrix grise des Pyrénées	Sédentaire	15-30 compagnies	X	X	-
Caille des blés	Estivant	?	X	X	X

d) les Pucidés :

Quatre espèces ont été contactées, une seule (le Pic noir, nicheur probable) relevant de l'arrêté du 16 novembre 2001 (tableau 10). Le Pic épeichette n'a été contacté qu'une fois et le Pic mar, quoique contacté à proximité, n'a pas été identifié sur le site.

Le Pic vert est présent sous sa forme « *sharpei* » et est contacté partout sur l'ensemble du site. Lors de recensements secteurs échantillons, sa densité évaluée est de l'ordre de 1 couple / 100 ha de milieux boisés à semi-boisés. Le Pic noir n'est contacté que sur la partie forestière du site sur les bois d'Arribama et Pailla. La surface forestière favorable pour cette espèce étant limitée, le nombre de couples de cette espèce est faible, peu de loges ayant été trouvées lors de la prospection du site. Le Pic épeiche, plus ubiquiste, est rencontré sur l'ensemble du site, avec des densités locales sur secteurs échantillons de l'ordre de 2-3 couples / 100 ha en milieux boisés et semi-boisés.

Tableau 10 : Statut des espèces de Pucidés sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Espèce	Statut	Nb de couples	Utilise le site pour		
			nicher	s'alimenter	migrer
Pic noir	Sédentaire	1-2 ?	X	X	-
Pic vert	Sédentaire	1 couple / 100 ha	X	X	-
Pic épeiche	Sédentaire	2-3 couples / 100 ha	X	X	-
Pic épeichette	Accidentel	0	-	X	-

e) les autres espèces :

Douze espèces ont été contactées, 3 relevant de l'arrêté du 16 novembre 2001 et 7 figurant parmi la liste des espèces migratrices établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle (tableau 11). Parmi ces 12 espèces, 10 sont accidentelles ou occasionnelles et 2 sont régulières (Bécasse des bois, nicheuse probable, et Grue cendrée, migratrice régulière).

Aucune donnée n'a été récoltée sur l'abondance de la Bécasse des bois. Le suivi de la migration a montré des passages de grues cendrées pouvant atteindre 1500-2000 individus, soit un rôle non négligeable comparativement aux autres cols pyrénéens.

Tableau 11 : Statut des autres espèces sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Espèce	Statut	Nb de couples	Utilise le site pour		
			nicher	s'alimenter	migrer
Chevalier cul-blanc	Accidentel	0	-	-	X
Chevalier guignette	Accidentel	0			X
Bécasse des bois	Estivant	?	(X)	(X)	X
Grue cendrée	Migrateur	0	-	-	X
Cigogne noire	Migrateur	0	-	-	X
Cigogne blanche	Migrateur	0	-	-	X
Grand gravelot	Accidentel	0	-	-	X
Vanneau huppé	Accidentel	0	-	-	X
Sarcelle d'été	Accidentel	0	-	-	X
Sarcelle d'hiver	Accidentel	0	-	-	X
Guêpier d'Europe	Accidentel	0	-	-	X

2.3.2 – L'ETAT DES HABITATS D'ESPECES :

a) les Passereaux :

Pour les principales espèces relevant du DOCOB et nichant au sol ou dans les éboulis ou sur les fruticées (Monticole de roche, Merle à plastron, Pie-grièche écorcheur), l'analyse de l'habitat présent ne montre pas de détérioration importante. Sur la zone, ces espèces sont susceptibles de trouver suffisamment de biotopes favorables pour implanter de petites populations locales de taille suffisante. Les recensements conduits sur carrés échantillons lors de la réalisation du document de référence ont montré des abondances locales sur les secteurs favorables de l'ordre de 2-3 couples aux 100 ha, soit des abondances faibles à l'échelle nationale. Le manque de comparaisons avec d'autres zones de montagne ne permet cependant pas une comparaison efficace. On peut toutefois noter que, sur le site, plusieurs zones (sur Aspé, Saugué et Ossoue) peuvent être partiellement restaurées (par lutte contre le genévrier et maintien des haies et buissons d'épineux) de façon à accroître le biotope disponible et améliorer les densités.

Pour les espèces s'alimentant au sol mais nichant en falaises (Crave à bec rouge), l'habitat de reproduction disponible est important et l'étendue de pelouses, landes basses et éboulis sur lesquels les oiseaux viennent s'alimenter, ne semble pas ni en mauvais état de conservation ni en insuffisance. Les Orthoptères, Lépidoptères et Formicidés sont abondants sur le site, même si localement des problèmes de fermeture des milieux se font jour.

b) les Rapaces :

Pour les espèces nichant en falaises, l'habitat de reproduction est présent et abondant et ne semble pas être un facteur limitant. Le nombre total de couples présents est important pour un site de cette dimension et chaque couple dispose de plusieurs aires de nidification. L'état des milieux ne présente pas de détérioration (envahissement par arbustes ou végétaux), ni ne fait l'objet de pressions anthropiques (escalade) de nature à limiter l'habitat de nidification disponible.

Pour ces espèces, l'habitat d'alimentation semble encore en bon état. Ces espèces par ailleurs exploitent pour leur alimentation une zone supérieure à celle du site, un des deux couples de gypaètes barbus ayant même la majorité de son secteur d'alimentation à l'extérieur du site.

Les ressources alimentaires du Gypaète barbu étant dépendantes pour partie de la mortalité des troupeaux (sauvages et domestiques), la qualité de l'habitat d'alimentation de cette espèce va donc surtout dépendre du maintien des troupeaux domestiques et pour partie des ongulés sauvages, ces derniers présentant une bonne population sur le site. La réussite de la reproduction depuis plus de 50 ans de cette espèce sur le site est par ailleurs un indicateur que l'espèce dispose d'un habitat d'alimentation localement de nature à couvrir ses besoins alimentaires.

Le même constat peut être fait pour l'Aigle royal. Le succès reproducteur de l'espèce, quoique inférieur à celui observé dans d'autres massifs alpins, est tout à fait comparable à celui relevé dans les Pyrénées et la permanence des deux couples (dont un dépend essentiellement de zones hors sites pour s'alimenter) est aussi un bon indicateur de la qualité globale de l'habitat d'alimentation.

Le principal point d'interrogation en ce qui concerne l'habitat d'espèce pour les espèces de Rapaces est celui relatif au Circaète Jean-le-Blanc. Pour cette espèce, dont l'habitat de reproduction est pour le moment en dehors du site, une détérioration relative de l'habitat d'alimentation peut être avancée suite à la fermeture des parties basses des zones de pelouses les plus riches en Reptiles. De même on peut relever la faiblesse relative des zones potentielles de reproduction du fait de l'absence de vieux arbres à cime tabulaire.

c) les Pucidés

Le principal fait observable sur le site est la faiblesse de l'habitat de reproduction du fait de l'absence de vieux arbres à haut fût et non résineux. Ce constat est à mettre en relation avec la « jeunesse » de la forêt locale qui ne regagne de la surface que depuis une soixantaine d'années et dont une grande partie est issue de reboisements. Ces deux éléments peuvent être « corrigés » sur le long terme. Toutefois, même en cas d'amélioration ou/et de restauration, il est vraisemblable que les gains ne permettront pas une augmentation significative de la population de pics noirs.

d) les Galliformes

L'habitat d'espèce du Lagopède alpin ne semble pas avoir subi en soi une détérioration importante sur le site. L'analyse comparative effectuée dans le cadre du document de référence a montré davantage une restriction de la surface utilisable par l'espèce du fait des perturbations anthropiques qu'une réelle diminution des capacités du milieu (taille des nichées et abondance aux 100 ha sur les secteurs occupés sont restées constantes). L'évolution de la couverture végétale sur le site, et notamment ses parties hautes, peut amener à terme une détérioration du milieu qui se fera sentir dans les ressources trophiques. L'effet de la Marmotte alpine dans la détérioration de l'habitat de reproduction de cette espèce reste à évaluer.

Pour la Perdrix grise de montagne, plusieurs détériorations de l'habitat ont été relevées sur le site : fermeture des milieux et diminution des surfaces favorables sur les vallons de Saugué et Aspé, ainsi que sur les parties basses d'Ossoue. Des opérations non contrôlées d'écobuage sur le versant d'Ossoue rive gauche ont aussi eu un impact. Les expérimentations menées par la société de chasse locale pour une remise en charge du pastoralisme sur des secteurs du vallon d'Aspé ont montré que sur certaines zones l'habitat d'espèce était en train de se détériorer et qu'une action d'écobuage contrôlé couplée à un renouveau du pastoralisme permettait de restaurer les zones dégradées.

Pour ces deux espèces, la présence dans leur habitat d'infrastructures potentiellement dangereuses pour les collisions est un facteur de détérioration important localement, notamment sur le secteur de la station de ski « Gavarnie – Gèdre ».

Enfin, l'habitat d'espèce du Grand tétras ne semble pas être détérioré sur le site. Il conviendrait toutefois de mieux évaluer les disponibilités trophiques pour les nichées notamment sur les zones en lisière du milieu forestier. Il est possible d'envisager une amélioration de l'habitat de nidification, voire de chant et hibernation, sur la rive gauche du secteur de la Prade où des plantations avaient été conduites par le passé, ou encore sur le secteur du bois de Saint-Savin.

e) les autres espèces

Pour ces espèces, qui sont prises en considération dans ce DOCOB lors de leur activité migratoire, le facteur de détérioration noté a trait à la présence d'infrastructures présentant des risques de collision.

3. DIAGNOSTIC HUMAIN

3.1. METHODOLOGIE UTILISEE

Les données utilisées pour ce diagnostic humain proviennent de plusieurs sources :

- les données récoltées par entretiens auprès des usagers du site (locaux ou extérieurs – bergers transhumants, accompagnateurs montagne, ...) à l'occasion de la rédaction des deux DOCOBs « Habitats » (FR 7300926 « Ossoue, Aspé, Cestrède » et FR 7300927 « Estaubé, Gavarnie, Troumouze, Barroude ») par les opérateurs de ces DOCOBs (Mmes CADARS Delphine et MARTIN Delphine) ;
- les données issues des différents partenaires socio-économiques et institutionnels (Commission Syndicale de la vallée de Barèges, Office National des Forêts, Electricité de France, Altiservice, Réseau de Transport Electricité du Sud-Ouest,) ;
- les données issues des enquêtes conduites par le Parc national des Pyrénées (enquêtes pastorales, enquêtes de fréquentation de 1993 et 2000) et celles récoltées de façon annuelle par les agents du Parc national des Pyrénées (données de fréquentation des refuges du Parc national des Pyrénées, éco-compteurs, comptages sur parkings, ...).

Les données pastorales ont fait l'objet de travaux indépendants qui ont donné lieu à la rédaction de diagnostics pastoraux, disponibles à la Commission Syndicale de la vallée de Barèges.

Les données cynégétiques sont issues de la société de chasse « Les Chasseurs barégeois », le président de cette société (Robert SAGNES) ayant rédigé la partie relative à l'activité cynégétique en collaboration avec Nicolas THION, technicien à la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées, tous deux étant co-opérateurs de ce DOCOB.

Ces données ont été présentées aux différents interlocuteurs lors des groupes de travail de façon à vérifier leur représentativité et leur utilisation.

3.2. HISTORIQUE DU SITE :

Au début du siècle, la vie économique des deux communes de Gèdre et Gavarnie était essentiellement tournée vers l'agriculture.

Gavarnie présente néanmoins dès cette époque une particularité, attirant dès le XIXème siècle les voyageurs romantiques et les aristocrates en cure dans les stations thermales voisines (notamment celle de Luz Saint-Sauveur). C'est le point de départ du pyrénéisme, entraînant la construction de quelques hôtels dans le village de Gavarnie même. Au milieu du XXème siècle le tourisme de masse se développe et la vie économique de la commune s'oriente majoritairement vers ce type d'activité qui profite quasi-exclusivement aux particuliers. A côté de ce développement privé, il convient de souligner la faiblesse des ressources de la municipalité qui ne bénéficie que de peu de retombées des taxes professionnelles.

La commune de Gèdre dispose quant à elle de ressources grâce aux aménagements hydroélectriques présents sur son territoire (centrale hydro-électrique de Pragnères notamment).

Au cours du siècle dernier, la démographie de ces deux communes a été marquée par la période des grands travaux EDF qui ont débuté à la fin de la seconde guerre mondiale. Ils ont permis d'enrayer pendant un temps la chute démographique notée depuis le maximum de peuplement de la fin des années 1860. Ce pic d'activité a conduit à un accroissement momentané de la population et à une nouvelle dynamique dans la vie locale. Cette activité s'est aussi traduite par la création et le développement de la station de ski « Gavarnie – Gèdre », dont les incidences ont été plus marquées sur Gavarnie que sur Gèdre, près de 70 % des exploitations agricoles disparaissant sur cette commune (de 28 exploitations en 1979 à 9 en 2000 sur Gavarnie contre 42 à 26 sur la même période à Gèdre).

Sur les deux communes, les services de première nécessité (médecin, pharmacie, ...) sont inexistant, les habitants devant descendre jusqu'à Luz Saint-Sauveur, situé à plusieurs kilomètres, pour en bénéficier.

3.3. LES ACTEURS ET LEURS ACTIVITES :

a. Le pastoralisme :

Dans les fonds de vallées, à proximité des habitations, les champs et jardins autour des villages ont été remplacés par des prés de fauche. Ces derniers tendent à disparaître du fait de la diminution des troupeaux et des exploitations et des difficultés d'exploitation liées à la topographie. La déprise agricole se traduit par une diminution de 68 % des exploitations agricoles sur Gavarnie depuis 1979 et de 40 % sur Gèdre, la taille moyenne des exploitations étant par contre passée de 6 à 11 ha de Surface Agricole Utile (S.A.U.) sur Gavarnie et de 10 à 14 ha sur Gèdre.

Les zones intermédiaires étaient parfois cultivées mais surtout utilisées pour la production de foin d'hiver et un pâturage de transit pour le bétail. Elles ont évolué et les prairies fauchées à la main sur les fortes pentes ont disparu. L'augmentation des surfaces disponibles pour le pacage de mi-saison n'a pas été compensée par une augmentation de la charge de bétail, ce qui a entraîné un abandon ou un pâturage très extensif des zones intermédiaires, qui se sont alors fermées. De nombreuses granges foraines ont aussi été revendues comme résidences secondaires, avec pour conséquence l'absence d'entretien des bordures et alentours.

Les estives, situées au-delà de la limite supérieure de la forêt, accueillent les animaux entre mai et septembre. Sur le site, on note l'utilisation d'une partie du site (rive droite vallée d'Ossoue) par des troupeaux espagnols suite aux accords de Broto et Torla de 1923, les troupeaux français quittant les lieux vers le 10 juin et les troupeaux espagnols n'y arrivant qu'à la fin juillet.

Ces estives, autrefois entretenues à la main par les bergers au cours de la saison, constituent actuellement des territoires de libre parcours pour le bétail qui n'est plus gardienné, à l'exception de quelques troupeaux ovins « extérieurs ». Le non-rassemblement des troupeaux durant l'été a aussi des conséquences dans le mode de traitement sanitaire des bêtes.

L'exode rural s'est aussi accompagné de modifications dans les pratiques d'élevage. Ainsi, le nombre d'Unités Gros Bétail (U.G.B.) a diminué de 14 % sur Gèdre et de 16 % sur Gavarnie, les vaches laitières ont complètement disparu tandis que la moitié des troupeaux

conservent la mixité ovins - bovins. Suite à la mise en place de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Mouton Barèges - Gavarnie », on observe une augmentation du nombre d'ovins.

L'alimentation de tous ces troupeaux a aussi connu des modifications, les éleveurs faisant de plus en plus appel à des fourrages extérieurs à la vallée et des animaux (cas notamment des chevaux de Gavarnie) passant de plus en plus l'hiver en plaine. De fait, le déclin de la S.A.U. a surtout porté sur l'abandon des prairies de fauche, suite au déclin du taux d'équipement en matériel de type « motofaucheuses » dans les communes du site.

Le site comporte en son sein et plus encore sur ses bordures, notamment sur le plateau de Saugué, des parcelles de fauche faisant partie d'un vaste territoire de fauche, cohérent de par son aspect économique mais aussi de par le rôle de milieu paysager – avec les haies et murets et buissons de fruticées présents - qu'il joue. Les travaux menés en 2001 par Cartier montrent toutefois que, sur la plupart des sites prairiaux, même abandonnés depuis longtemps, la qualité de la végétation demeure.

Le site est concerné par 3 unités pastorales en entier (Aspé – Saugué, Ossoue, Espécières – Pouey Aspé) et par une partie d'une quatrième (Allans - Pailla – La Cascade, toutes les quatre étant gérées par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (cf. carte 7). Pour certaines, leurs superficies débordent de la surface du site. Ces quatre estives se caractérisent par une quasi-absence de boisements et la présence de nombreux affleurements et barres rocheuses. Ce sont des unités de grande taille sur lesquelles les interventions humaines sont limitées : aucune de ces unités n'est écobuée, hormis quelques brûlages pied à pied. La proportion de troupeaux « extérieurs » sur ces unités pastorales est forte, seule une partie de ces éleveurs assurant de plus un gardiennage (sur Aspé). La Commission Syndicale de la Vallée de Barèges assure toutefois une surveillance hebdomadaire de l'ensemble des troupeaux par le biais des gardes valléens répartis par secteurs.

Après une très forte diminution des années 1960 à 1990, depuis une dizaine d'années, le chargement s'est grosso modo maintenu, notamment grâce à l'arrivée de troupeaux non valléens. On note cependant de fortes variations dans les effectifs présents selon les années, notamment sur Ossoue qui est utilisée par les troupeaux espagnols.

Au total, l'ensemble du site est pâturé par 4 900 à 6 000 ovins selon les années, 1 500 à 1 800 bovins et près de 150 équins. Toutefois, selon les estives, le chargement est plus ou moins régulier selon les années et très disparate en termes d'intensité. L'estive d'Ossoue n'est ainsi utilisée que durant 45-60 jours par an contre 100 à 120 jours pour les autres estives.

Avec les années, on note aussi une évolution des pratiques avec une diminution du gardiennage, des modifications dans les pratiques sanitaires de traitement des troupeaux et la concentration des troupeaux sur les zones les plus faciles d'accès au détriment des zones plus pentues. La diminution du gardiennage, avec l'augmentation de la présence des bovins, a induit la mise en place de clôtures en plusieurs endroits du site, de façon à protéger le bétail et l'empêcher d'avoir accès à des zones dangereuses, ou encore lui interdire l'accès temporaire – durant l'été – à des secteurs conservés pour la fauche.

Le bilan estive par estive est reporté ci-dessous :

Estive d'Ossoue : la rive droite du gave d'Ossoue accueille un cheptel bovin important. Depuis 1998, le nombre moyen de bovins utilisant l'estive s'élève à 840, avec un chargement plus ou moins stable entre 800 et 1 000 têtes. Malgré cette taille importante, les troupeaux espagnols ont la particularité de n'utiliser l'estive qu'une partie de la saison de végétation, de la fin juillet jusqu'à la mi-septembre, soit de 45 à 65 jours par an contre 100 à 120 jours sur les sites voisins.



Carte n°7 :

LES UNITES PASTORALES SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende



Pic



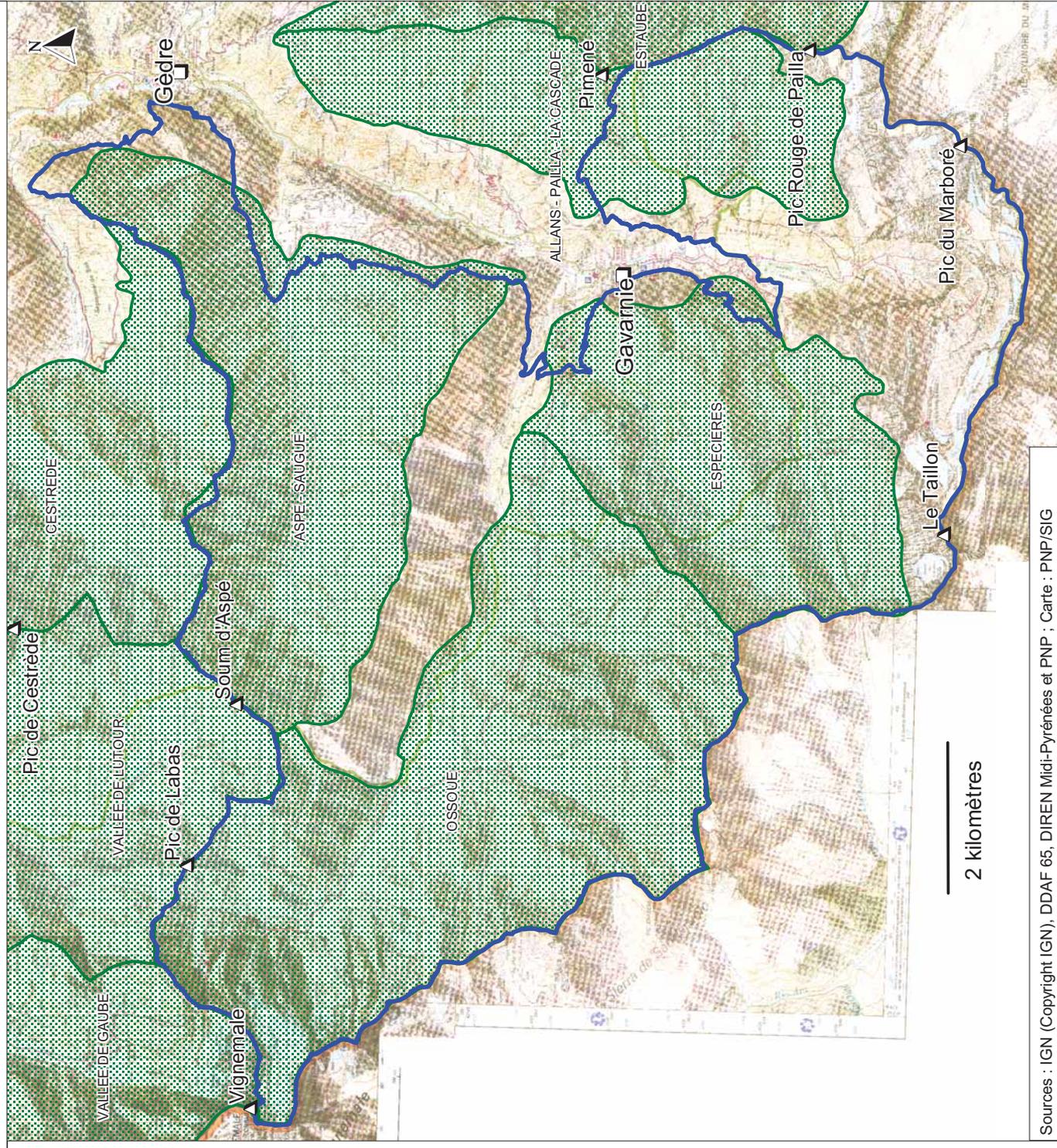
Village



Limites de la ZPS du 21/04/2006



Unité pastorale



Autre particularité, la quasi-exclusivité des bovins sur la rive droite du gave d'Ossoue, alors que par le passé les espagnols amenaient près de 12 000 brebis.

La rive gauche de l'unité pastorale d'Ossoue ainsi que les quartiers des Oulettes d'Ossoue sont pâturés par un troupeau de 680 ovins en 2004, associés à quelques bovins, troupeau qui a chuté à 410 ovins en 2005, toutefois avec des zones pas ou peu pâturées.

Estive d'Aspé – Saugué : à partir des années '90', une politique de chargement des estives, basée sur l'accueil de troupeaux étrangers, a conduit à une augmentation du cheptel sur l'estive. Par le passé (années '60'), cette unité pastorale abritait environ 1000 brebis, et ce jusqu'en 1983. Par la suite, le déclin des troupeaux locaux a entraîné une diminution du nombre d'ovins sur ce site, nombre qui est remonté à partir des années 2000 grâce à des troupeaux locaux et grâce à des troupeaux extérieurs à partir de 2003, avec environ 1 500 ovins en 2005. L'impact du fort pâturage sur ce site est déjà visible notamment par le recul des ligneux bas (Myrtille) et le renouveau du tapis herbacé à base de Nard, Fétuque rouge, ...

Estive d'Espécières – Pouey Aspé : ovins et bovins y sont présents, associés à un petit troupeau de 27 caprins. Le chargement en ovins a connu une forte baisse passant de 4 800 ovins au début des années '80' à une moyenne de 3 000 à partir des années '90'. Il a continué à chuter depuis cette date mais à un rythme moindre et est aujourd'hui d'environ 2 300 ovins. Le chargement en bovins a lui connu de fortes fluctuations, passant par un minimum (une dizaine) en 1980 pour atteindre un pic de 414 bovins en 2004-2005. Si tous les ovins sont valléens, la majorité des bovins sont non-valléens. On notera que, sur cette estive, sur laquelle est implantée la station de ski "Gavarnie-Gèdre", le chargement est fort.

Estive d'Allans – Pailla – La Cascade : le chargement en ovins a diminué des années '80' au début des années '90' passant de 2 400 ovins à environ 1 100, chiffre autour duquel le chargement s'est stabilisé depuis cette date, 1 163 ovins étant comptabilisés en 2005. Le chargement en bovins a diminué de 1981 à 1987, passant de 300 têtes à une centaine. Il est resté stable jusqu'au début des années '2000' et remonte actuellement atteignant 242 bovins en 2005. Tant en ovins qu'en bovins l'origine des animaux se répartit pour moitié entre les valléens et les non-valléens. A ces chiffres il faut rajouter 150 équins (les chevaux de Gavarnie) qui pâturent les parties basses de l'unité au niveau du cirque de Gavarnie. Sur le même quartier de Gavarnie, on ne trouve que des ovins et bovins locaux.

b. Le tourisme :

Site renommé internationalement pour la beauté de ses paysages, le cirque de Gavarnie et ses environs sont fréquentés en tous temps et en toutes saisons car offrant toutes les possibilités de tourisme et de randonnée ainsi que de sports de plein air : pistes de ski de fond à La Prade, station de ski aux Espécières, des itinéraires renommés de ski de randonnée avec des courses cotées, une possibilité de pratiquer la raquette en hiver sur plusieurs grandes zones fréquentées par les accompagnateurs – ou guides - de montagne et leurs clients, des cascades de glace connues au plan européen, des sites d'escalade équipés et une course de haute montagne (le Vignemale) pratiquée là aussi en toutes saisons, ... sans oublier les nombreux parcours de randonnée estivale fréquentés par plus de 100 000 visiteurs ... et les 200 000 visiteurs du cirque de Gavarnie lui-même.

En 2000, la vallée de Gavarnie a ainsi accueilli à elle seule 34 % des visiteurs du Parc national. En tant que sites périphériques de la vallée de Gavarnie, les vallées d'Ossoue et, dans

une moindre mesure, d'Aspé bénéficient des retombées de cette présence, ce qui provoque une augmentation de leur fréquentation. Pourtant cette fréquentation demeure limitée, associée à la randonnée estivale ou hivernale. Un fort décalage existe entre le tourisme de masse suscité par le cirque de Gavarnie en été notamment (près de 2500 visiteurs / jour) et l'utilisation limitée de la vallée d'Ossoue à la même période (environ 200 visiteurs / jour). Même si une diminution est survenue sur Boucharo suite à la fermeture de la route qui permettait d'accéder jusqu'au col en 1995-96, le nombre de visiteurs n'y est pas négligeable avec près de 300 visiteurs / jour.

De nombreuses activités sportives et de loisirs se pratiquent sur le site durant l'été : la randonnée, l'escalade, la spéléologie, le canyoning. La randonnée estivale est essentiellement l'œuvre de particuliers en petits groupes qui sont le plus souvent non encadrés par des accompagnateurs. La fréquentation touristique sur le site est assez hétérogène et se concentre sur certains points d'attraction (les lieux qui ont un intérêt paysager, qui offrent une perspective). Ils se situent majoritairement au niveau de La Prade et du cirque de Gavarnie, de la Brèche de Roland, et du barrage d'Ossoue. L'accès à ces sites est de plus facilité par la présence de routes menant les randonneurs à des altitudes élevées, chose qui simplifie la visite des « familles ». D'autres secteurs, nécessitant plus de temps d'approche ou présentant un caractère moins exceptionnel, sont également parcourus durant l'été comme le Piméné, la vallée de la Bernatoire et en dernier la vallée d'Aspé (carte 8).

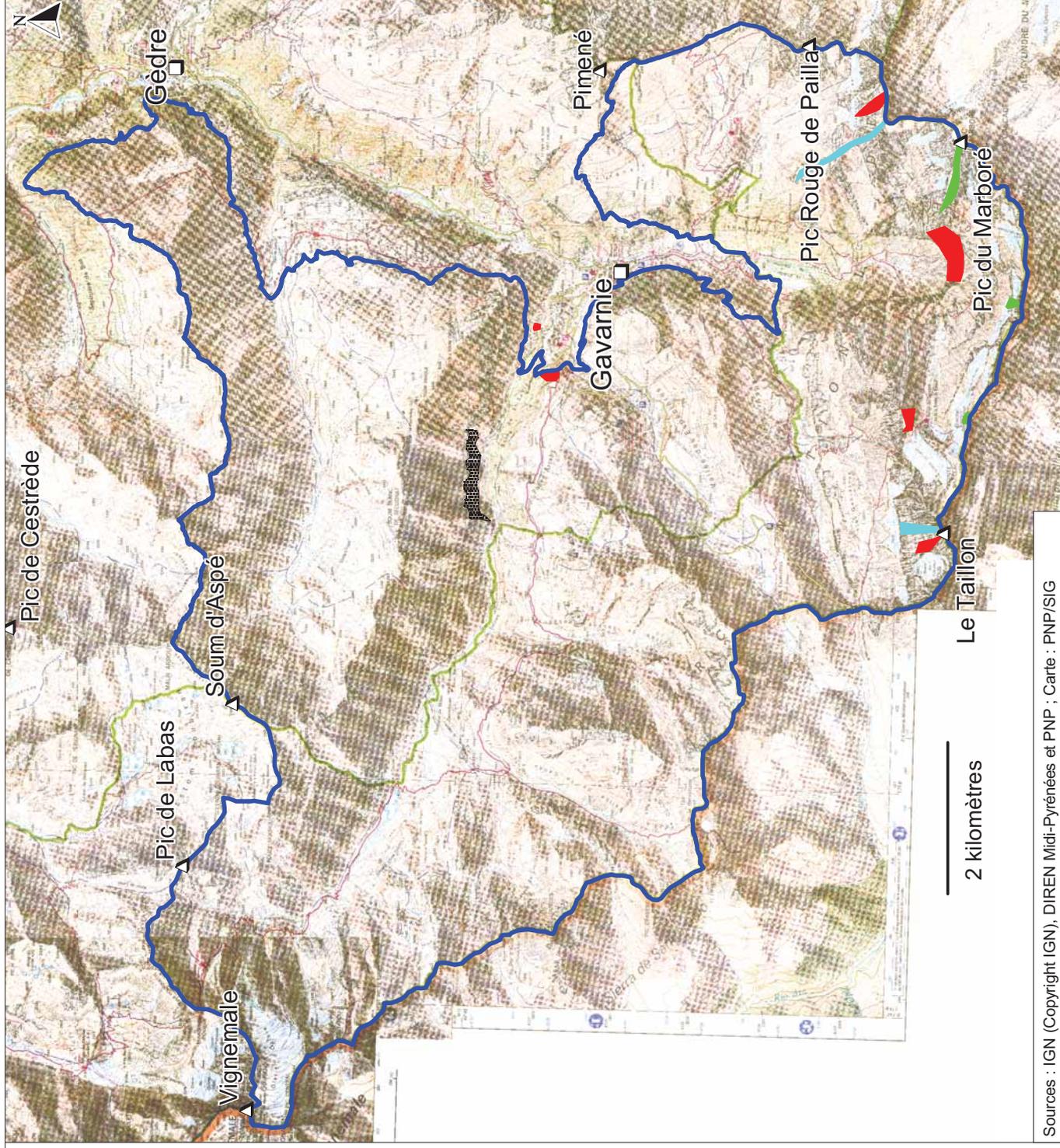
Cela se traduit par trois niveaux de fréquentation estivale selon les secteurs et les différents sentiers :

- les sentiers et zones extrêmement fréquentés. On retrouve dans cette catégorie le chemin de Gavarnie qui est le plus fréquenté des Pyrénées avec plus de 200 000 visiteurs rien que sur les 3 mois d'été, celui menant à la Brèche de Roland et celui de la Bernatoire ;
- les sentiers fréquentés avec le sentier du Piméné, de Coumély, ou encore ceux d'Allans ou de Saint-Savin ;
- les sentiers moyennement à peu fréquentés avec en général les sentiers les plus difficiles du site comme ceux des Sarradets ou d'Estom-Soubiran, ou ceux à l'écart comme ceux de Bourlic ou Aspé.

Cette forte disparité quantitative est à mettre en relation avec une disparité qualitative puisque les visiteurs ne souhaitent pas forcément atteindre les mêmes objectifs. Trois types de fréquentation peuvent donc être caractérisés :

- une fréquentation que l'on pourrait qualifier « de masse », dans laquelle les touristes recherchent un point de vue, un paysage sans avoir à marcher. C'est essentiellement le cas du Cirque de Gavarnie où les visites n'y dépassent souvent pas quelques heures soit le temps d'un aller et retour au fond du cirque depuis le village ;
- une fréquentation de type randonnée en montagne sur un ou plusieurs jours ;
- une fréquentation de haute montagne, plus discrète car peu importante et difficilement quantifiable.

SITES D'ESCALADE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"



égende



Pic



Village



Limites de la ZPS du 21/04/2006



Site très fréquenté



Site moyennement fréquenté



Site peu fréquenté



Site abandonné

Le site est traversé par deux sentiers très parcourus : la Haute Randonnée Pyrénéenne, qui passe par le Piméné et la Hourquette d'Allans en venant du Vignemale et le GR 10 qui traverse le site d'Ayrues à Gavarnie et remonte vers le Vignemale par la vallée d'Ossoue. Les randonneurs se cantonnent généralement aux sentiers et s'écartent rarement de ceux-ci sauf sur les replats comme à la Prade, aux alentours du Col des Tentes ou autour d'Ossoue.

Ces sentiers sont jalonnés par des refuges gardés (la Brèche de Roland, Espuguettes, Baysselance) qui hébergent soit des randonneurs faisant la Haute Randonnée Pyrénéenne, soit des pratiquants alpinistes qui vont au Vignemale ou au Taillon ou encore aux Astazous et passent la nuit dans les refuges (cf. carte 9), ainsi que par des hôtelleries (Cirque de Gavarnie, grange de Holle, gîte de Saugué) et de nombreuses cabanes ouvertes qui permettent aux randonneurs de trouver un abri.

Si la fréquentation hivernale est directement influencée par les conditions météorologiques, les conditions d'accès au site de Gavarnie (relativement faciles par rapport aux autres vallées) et l'espace disponible, dans l'ensemble relativement praticable, associés à la renommée de certains parcours font qu'une grande partie du site est relativement fréquentée en hiver, et notamment en raquettes. On ne dispose pas de chiffres sur cette fréquentation hivernale, très fluctuante d'un jour sur l'autre en fonction des conditions d'enneigement, mais qui s'est considérablement accrue ces dix dernières années (cf. carte 10). Plusieurs activités sportives et de loisirs se pratiquent sur le site durant l'hiver : la randonnée à ski ou à raquettes, les cascades de glace.

La fréquentation touristique hivernale sur le site est assez hétérogène et se concentre sur certains points d'attraction (les lieux qui ont un intérêt paysager, qui offrent une perspective, ou bien ceux faciles d'accès à partir de la route). Selon les activités, les sites fréquentés sont les suivants :

- à raquette, ils se situent majoritairement au niveau de La Prade et du cirque de Gavarnie (le ski de fond est aussi parfois pratiqué sur cette zone), mais aussi sur le plateau de Saugué et sur le plateau des Espuguettes par la montée d'Arribama et du Pailla. On note aussi ces dernières années une fréquentation accrue autour de la zone du Pic Lary. Les alentours de la station de ski de Gavarnie-Gèdre sont aussi très fréquentés ces dernières années à raquette ;

- autour de la station de ski de Gavarnie-Gèdre pour le ski de randonnée, et sur certaines grandes courses telles que celles de Boucharo, du Piméné – Hourquette d'Allans, de la Bernatoire et sur le fond du vallon d'Aspé – Saugué vers le Soum d'Aspé. La montée au Vignemale figure aussi parmi les plus grandes classiques pyrénéennes de la discipline ;

- les cascades de glace sont surtout pratiquées dans le cirque de Gavarnie.

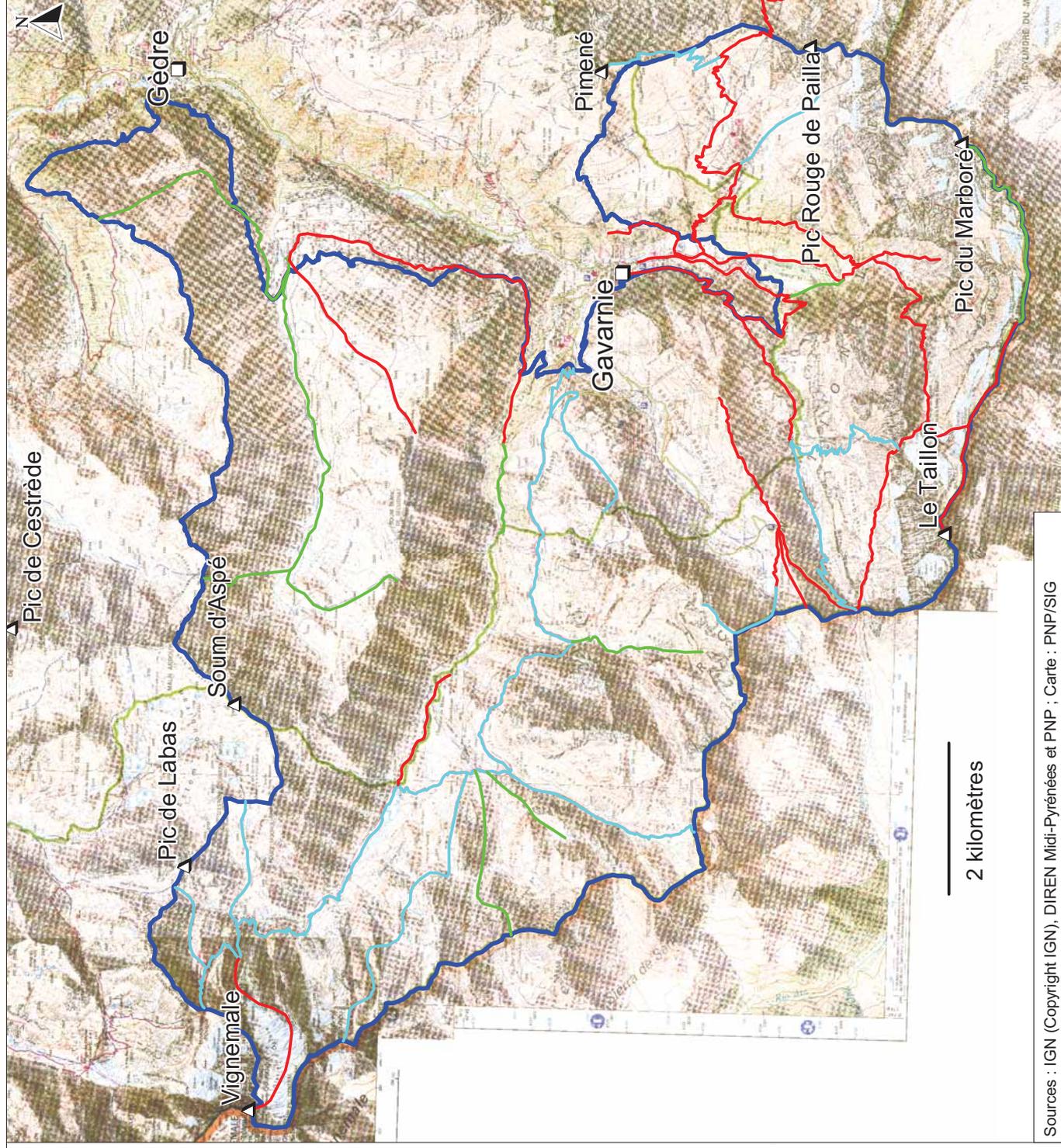
Cette fréquentation est surtout le fait de groupes accompagnés par des accompagnateurs montagne ou des guides, même si sur le plateau de Saugué, le vallon des Espézières et la zone d'Arribama – Pailla (sans oublier la Prade), la facilité d'accès et celle des déplacements induit une forte fréquentation familiale non encadrée.

Du fait de la disparition des marques des sentiers sous la neige à cette époque, les randonneurs ont tendance à davantage se disperser, hormis dans les zones de montée sur Arribama – Pailla et sur le plateau de Saugué.



Carte n°9 :

LA RANDONNEE ESTIVALE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"



légende

▲ Pic

□ Village

▭ Limites de la ZPS du 21/04/2006

— Sentier très fréquenté

— Sentier moyennement fréquenté

— Sentier peu fréquenté

2 kilomètres

Sur le vallon d'Ossoue, certains jours d'hiver, de 200 à 300 personnes peuvent être dénombrées. Le site est aussi parcouru en hiver par les alpinistes et randonneurs chevronnés qui le traversent à ski de randonnée pour rejoindre le refuge de Baysse pour les hivernales du Vignemale.

Aspé et Saugué offrent davantage d'attraits en hiver qu'en été, les courses du col du Pourteillou ainsi que celle du col du Coummanau étant deux classiques offrant de beaux parcours sans trop de risques en début de saison.

Le vallon d'Allans – Pailla, en hiver, offre de belles possibilités tant aux pratiquants de la raquette qu'à ceux du ski de randonnée. A cela, on peut rajouter aussi la fréquentation hivernale des Astazous qui attire des alpinistes, notamment en fin d'hiver et qui utilisent alors les services du refuge des Espuguettes.

Le vallon d'Espécières qui abrite la station de ski de "Gavarnie-Gèdre" est de ce fait le vallon le plus fréquenté en hiver. Sur ce vallon, deux classiques de ski de randonnée sont connues et régulièrement parcourues par la très grande majorité des gens. Autour de la station, en hiver, la fréquentation par les randonneurs en raquettes est aussi importante.

Sur la Prade et le cirque de Gavarnie, les parcours en raquettes sont une activité importante l'hiver, de même que les parcours à ski de fond. Il existe aussi une très grosse fréquentation piétonne sur cette zone pour accéder aux cascades de glace au fond du cirque, notamment lors d'hivers froids et peu neigeux.

c. Les activités sportives de plein air :

Si certains petits sites d'escalade existent, le site de Gavarnie-Ossoue est surtout renommé et fréquenté pour ses trois sites importants en alpinisme : le Vignemale, pratiqué autant en été qu'en hiver, le Taillon et le Gabiétous, davantage pratiqués en été, et le couloir des Astazous, pratiqué surtout en sortie d'hiver. Cependant, l'escalade est essentiellement exercée sur le cirque de Gavarnie, de façon épisodique sous sa forme estivale (voies rocheuses historiques) et de façon régulière sous sa forme hivernale (cascades de glace, les cascades de glace de Gavarnie figurant parmi les sites les plus renommés au niveau européen).

Le survol de la zone centrale du Parc national étant interdit à moins de 1 000 m, les conditions aérologiques du site (avec la dominance des vents du Nord-Ouest ou du Sud-Ouest) étant peu favorables à l'activité de vol, il y a peu de cas d'activités liées au parapente, au deltaplane ou encore de planeurs, même si quelques cas de vols de parapente sont observés chaque année depuis le Taillon entre autres. La présence de planeurs est aussi parfois notée au printemps et été notamment, mais passant à des altitudes importantes et ne posant pas de problèmes par rapport au site. Plus récemment, on voit apparaître depuis 2-3 ans la pratique du « base-jump » depuis la face nord du Vignemale.

Le canyoning est pratiqué sur le gave d'Ossoue sur deux zones équipées, une peu fréquentée incluse dans le site, la seconde davantage fréquentée mais en bordure du site. Enfin, un important réseau spéléologique existe sur le site, connu depuis longtemps et surtout prospecté depuis 20 ans. Il est toutefois peu prospecté du fait des difficultés d'approche, même si certains sites (réseau du Taillon, la résurgence Brulle et la grotte Devaux) figurent parmi les sites spéléologiques importants des Pyrénées.

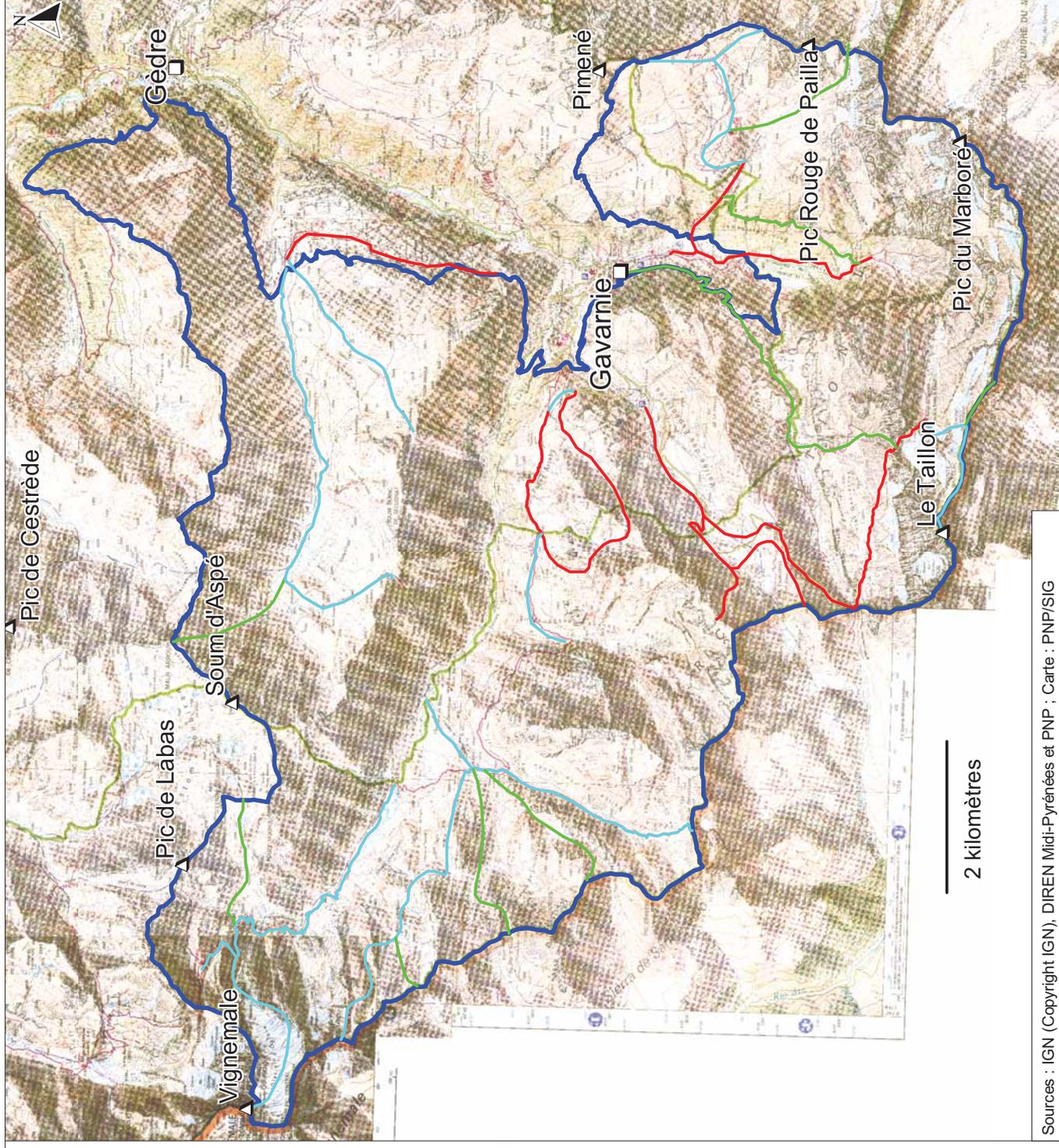
d. L'activité sylvicole :

Le site comporte peu d'éléments forestiers, la majorité des surfaces boisées jouant de plus un rôle de protection. On distingue :



Carte n° 10 :

LA RANDONNEE HIVERNALE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"



légende

▲ Pic

□ Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

Itinéraire très fréquenté

Itinéraire moyennement fréquenté

Itinéraire peu fréquenté

- la forêt syndicale de Barèges avec les bois de Bourlic, de la Prade, d'Arribama, du Pailla et du Pain de Sucre et le bois de Saint-Savin ;
- la forêt domaniale de Gavarnie avec le bois de Mourgat ;
- les friches privées.

Au total, l'ensemble forestier présent sur la Z.P.S. couvre près de 500 ha (sur les 2 380 ha de la 1^{ère} série présents sur les communes de Gèdre et Gavarnie) soit environ 5 % de la surface du site. Sur une partie de ces éléments forestiers, les plans d'aménagement seront révisés dans les années à venir, des coupes d'éclaircie (cas du Mourgat) ou d'affouage (cas de Saint-Savin) étant d'ores et déjà prévues. L'exploitation de la forêt est marginale, la composition spécifique est assez variée du fait de l'étagement des espaces forestiers et des différences d'exposition, la non exploitation depuis plusieurs dizaines d'années de certaines zones induit la présence de secteurs à structure irrégulière et de quelques vieux arbres.

La majorité des surfaces forestières présentes sur le site relève du régime forestier. Elles appartiennent soit à la Commission Syndicale de la vallée de Barèges, soit à l'Etat (forêt domaniale de Gavarnie) (cf. carte 11). Cette soumission au régime forestier résulte du Code Forestier suite à la nécessité d'enrayer le processus de disparition de ces milieux à la fin du 19^{ème} siècle. On peut distinguer trois ensembles : la forêt syndicale de Barèges, la forêt domaniale de Gavarnie et les friches privées boisées.

Nota bene : les forêts présentes dans le périmètre de la Z.P.S. ont toutes un rôle de protection affirmé. Les préoccupations d'ordre environnemental resteront malgré tout subordonnées au maintien de ce rôle de protection, des mesures compensatoires pouvant néanmoins être étudiées au cas par cas.

d-1 – La forêt syndicale de Barèges :

La forêt syndicale de la vallée de Barèges est une propriété collective appartenant dans l'indivision aux 17 communes du canton de Luz. Les terrains soumis au régime forestier le sont depuis un arrêté préfectoral du 21 août 1828 et tous les terrains boisés (ou même très peu boisés) relèvent du régime forestier. Les terrains relevant du régime forestier couvrent une surface totale de 2 830,50 ha sur l'ensemble des zones concernées par la Z.P.S. et qui correspondent à la surface de la 1^{ère} série (au total sur le canton, la surface forestière couvre 3 454,44 ha, avec les séries 2, 3 et 4). Suite à une forte détérioration de cette forêt à la fin du 19^{ème} siècle, et notamment à la dégradation des sols, un décret prévoit à partir du 10 novembre 1910 et pour une durée de 36 ans, la réglementation des coupes, de la culture et organise une surveillance des bois dans les divers cantons de la forêt. Cependant, jusqu'en 1950 des coupes de taillis simple intensives sont réalisées dans le bois de Saint-Savin. L'aménagement suivant (1945-1980) poursuit les mêmes objectifs que le précédent : production raisonnée de bois de chauffage tout en assurant la protection des sols dans une forêt plus ou moins abandonnée. En 1981 un procès-verbal de révision d'aménagement de la forêt syndicale de la Vallée de Barèges modifie les objectifs d'aménagement de cette forêt.

Globalement, sur les cantons concernés par la Z.P.S., l'état de la forêt s'est considérablement amélioré en 70 ans, pas tant pour des raisons édaphiques (les conditions stationnelles sont en effet peu favorables) que pour des raisons de choix « forcé » (du fait des difficultés d'exploitation). Néanmoins les boisements qui constituent la forêt syndicale de



LES PEUPELEMENTS FORESTIERS SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Legende

- ▲ Pic
- Village

— Limites de la ZPS du 21/04/2006

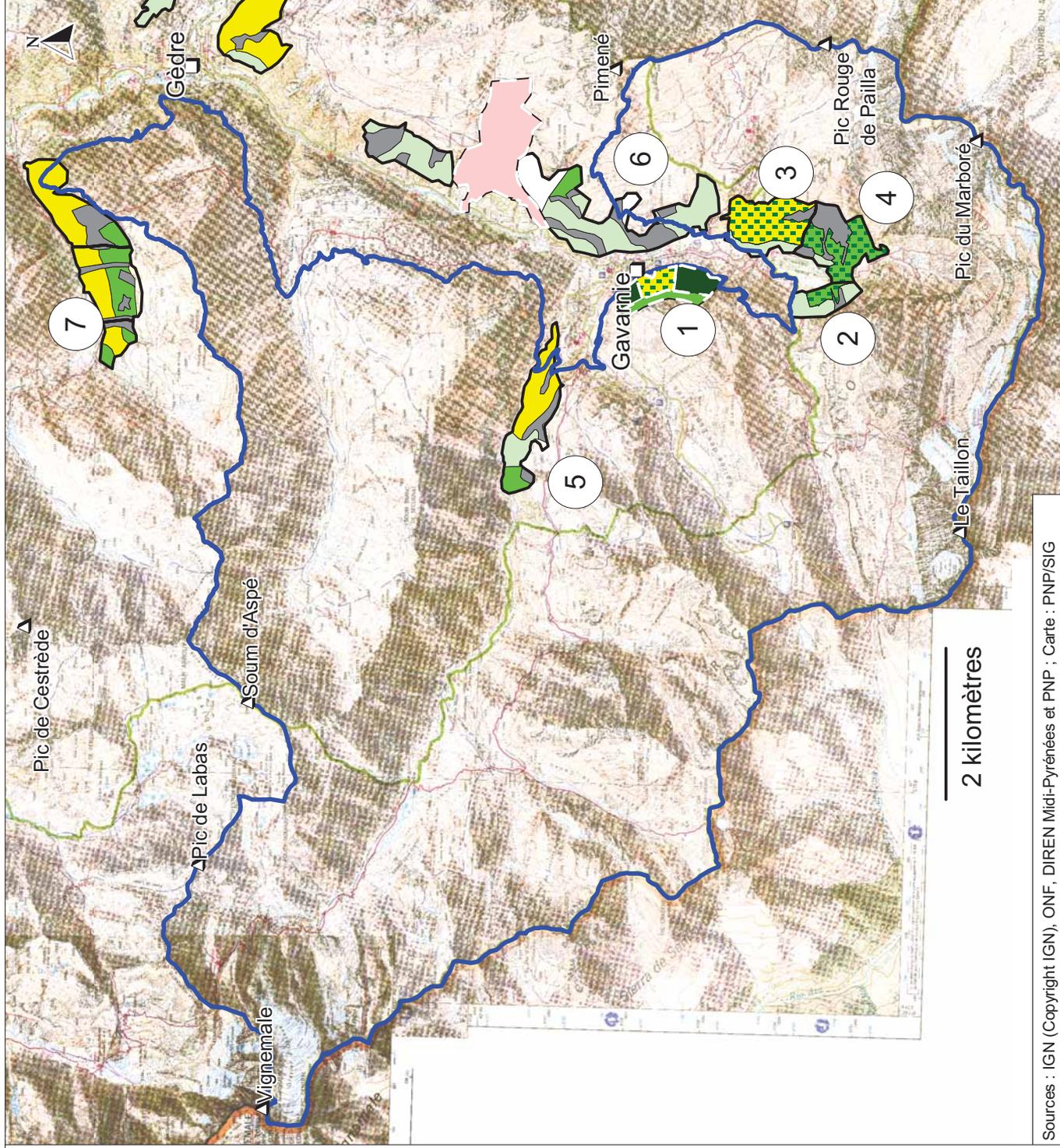
▭ Parcelle de la forêt syndicale de la vallée de Barèges gérée par l'ONF

--- Forêt domaniale

PEUPELEMENTS FORESTIERS

- Futaie de Mélièze
- Futaie claire de Pin à crochets (P)
- Futaie de Sapin + futaie claire de Pin à crochets (S+P)
- Taillis clair Hêtre, Tilleul, Noisetier, Bouleau (T)
- Taillis de Hêtre + Sapin (TH+S)
- Taillis de Hêtre complet (TH)
- Zone non boisée
- Absence de données

- ① Forêt de Mourgat
- ② Bois de Bourlic
- ③ Bois de la Prade
- ④ Bois d'Aribama
- ⑤ Bois de St Savin
- ⑥ Bois de Pailla
- ⑦ Sapinière de Bué



Barèges ne formeront jamais une forêt productive de par leur situation topographique ou leur desserte ou la qualité des sols. Si quelques zones peuvent fournir un peu de bois de chauffage ou quelques bois résineux, la plus grande partie de la forêt joue un rôle éminent de protection des milieux naturels. Compte tenu des conditions topographiques et environnementales, le classement « en protection » de ces terrains a été retenu, des coupes pouvant être réalisées au coup par coup en fonction des usagers et des possibilités des peuplements.

La logique d'application de l'aménagement de la forêt a été établie pour 30 ans, couvrant la période 1982-2011, pour la 1^{ère} série qui fait l'objet d'un plan de gestion. Le classement de la totalité des parcelles dans une série « dite de protection » ne signifie pas que les coupes sont interdites, mais qu'il est pratiquement impossible de prévoir où et quand des opérations assez importantes seront demandées. L'exploitation actuelle de la forêt peut être qualifiée de marginale puisqu'il s'agit d'une utilisation familiale du bois pour le chauffage.

Il est à noter que l'ensemble des séries du canton de Luz Saint-sauveur seront concernées par la prochaine révision d'aménagement, qui anticipera donc sur la date d'expiration du plan de gestion de la 1^{ère} série.

Sur le site, on peut distinguer pour cette forêt les différentes parties suivantes :

Bois de Bourlic (parcelle 33), en zone centrale du Parc national : propriété de la C.S.V.B., cette forêt relève du régime forestier et est gérée par l'O.N.F. Bois de 30 ha environ, depuis quelques années, il n'est plus exploité sur recommandation du Parc national des Pyrénées.

Bois de la Prade, en zone centrale du Parc national : propriété de la C.S.V.B., cette forêt relève du régime forestier et est gérée par l'O.N.F. Bois de 70 ha environ, une partie est exploitable sur trois hectares pour l'affouage. L'O.N.F. souhaite y développer la « futaie sur souches ».

Bois d'Arribama (parcelle 32), en zone centrale du Parc national : propriété de la C.S.V.B., cette forêt relève du régime forestier et est gérée par l'O.N.F. Bois de 65 ha environ, composé de sapins pectinés et de futaies claires de pins à crochets. Cette forêt n'est pas exploitée.

Bois de Pailha et le Pain de Sucre (parcelle 31 en partie), en zone périphérique du Parc national : propriété de la C.S.V.B., cette forêt relève du régime forestier et est gérée par l'O.N.F. Bois de 150 ha environ, il n'est plus du tout exploité.

Bois de Saint-Savin, en zone périphérique du Parc national :

Propriété de la C.S.V.B., cette forêt relève du régime forestier et est gérée par l'O.N.F. Bois de 80 ha environ, il est concerné par les coupes affouagères. Il est alors nécessaire d'avoir des axes de desserte afin que les affouagistes puissent exploiter. Il n'existe pas de plan de gestion. Ce bois a fait l'objet de l'ouverture sur 200 mètres de pistes à partir d'une piste déjà existante en 2002. En parcelle 30, des coupes non négligeables ont eu lieu depuis moins de 30 ans. Les coupes de taillis sont prévues dans cette zone mais non déterminées à l'avance, donc soumises à instruction préalable.

d - 2 – La forêt domaniale de Gavarnie :

Propriétés de l'Etat, gérées par l'O.N.F., il existe plusieurs forêts appartenant à l'Etat en vallée de Barèges. Sur le site, est rencontrée celle du Mourgat alors qu'une deuxième forêt (Hount Grane) est à proximité mais non incluse dans le site lui-même. D'une surface totale de 172,44 ha, les deux forêts forment le périmètre R.T.M. (Restauration des Terrains en Montagne).

L'ensemble des éléments de gestion pour ces deux forêts est inscrit dans le programme d'aménagement de la forêt domaniale de Gavarnie (1994-2004) qui doit être prochainement révisé.

Forêt domaniale de Mourgat, en zone périphérique du Parc national : il s'agit d'un peuplement de résineux avec quelques mélanges de hêtres, adultes pour les trois-quarts d'entre eux (40 à 50 cm de diamètre) et jeunes sur 50 hectares. La forêt de Mourgat est une forêt artificielle, implantée de toutes pièces en vue d'éviter le dérochement qui menaçait le village de Gavarnie. Elle comprend notamment deux zones pures de peuplement de mélèzes. Classée en forêt de protection, elle a pour vocation la restauration des terrains de montagne. Sa vocation première n'est donc pas liée à l'exploitation forestière. En revanche, ses peuplements sont très âgés (60 à 80 cm de diamètre) et les arbres présentent un risque de basculement et dérochement pour certains.

Le plan d'aménagement préconise sur l'ensemble de la forêt le maintien d'une structure irrégulière en priorité, c'est à dire éviter tout vieillissement ou régularisation des peuplements. La régénération des peuplements de résineux doit se faire rapidement pour irrégulariser et rajeunir le peuplement.

Une mesure particulière concerne les oiseaux sur cette forêt : l'interdiction des travaux d'exploitation du 15 mars au 15 juin, pour la tranquillité du Grand tétras.

La révision d'aménagement de la forêt de Mourgat ne devrait pas, dans l'état actuel de son avancement, être à l'origine d'interventions susceptibles d'entraîner des modifications importantes du milieu. Néanmoins, les peuplements de mélèzes en particulier tendent vers la sur-maturité et le plan de gestion suivant sera certainement amené à proposer leur réalisation sous forme de coupes (quasi) définitives, ce qui n'exclura pas d'en conserver certains sous forme d'îlots de vieillissement.

d - -3 – Les friches privées boisées :

Sur le site, en plusieurs endroits, et notamment en rive gauche de la vallée d'Ossoue et autour du plateau de Saugué, on trouve des espaces qui se sont boisés avec le temps, car laissés à l'abandon par leurs propriétaires et qui ne sont pas traités par le Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.), car espaces boisés non exploitables. Enfin, quelques parcelles (de moins d'1/4 d'ha) localement ont été plantées, notamment au-dessus des granges de Holle et à proximité de la station de ski.

e. La chasse :

L'intégralité du canton de Luz Saint-Sauveur, soit 17 communes, est regroupée en une seule société de chasse appelée "Les Chasseurs Barégeois". Cette association, loi 1901, possède, au travers d'un bail concédé par les communes du canton, les droits de chasse sur plus de 30 000 ha. Elle permet à environ 200 chasseurs de pratiquer un loisir de plein air dans le respect des populations animales et en participant au maintien des équilibres naturels. Cette activité concerne des résidents permanents, des ex-valléens (première génération des enfants de résidents permanents) et des élus de la vallée. Le nombre de chasseurs se maintient en partie grâce à la chasse au sanglier qui représente une véritable occupation pendant 3 mois de l'année.

Il existe très peu de chasseurs spécialistes d'une espèce. La majorité chassent au moins 2 à 3 espèces et certains chassent toutes les espèces, en fonction des dates, des jours et des périodes d'ouvertures. Dans le cas du Sanglier, des équipes de 3 à 40 chasseurs sont

constituées, composées de personnes originaires des différentes communes de la vallée, chaque équipe ayant plus ou moins ses zones de chasse attirées, en fonction aussi du gibier recherché (cf. carte 12).

L'intégralité de la société de chasse est située en Zone de Montagne ce qui permet :

- une ouverture retardée (mieux adaptée à la biologie des espèces inféodées au milieu montagnard),
- une limitation des jours de chasse et du nombre d'animaux à prélever (adaptation à des espèces à faible taux, ou à taux fluctuant, de renouvellement),
- une interdiction de lâcher de gibier à plumes pour éviter la pollution génétique des espèces autochtones ou l'introduction de nouvelles pathologies.

Les principales espèces chassées sont les suivantes :

L'Isard : l'espèce de grand gibier de montagne la plus emblématique de cette vallée est sans nul doute l'Isard. Il est, depuis les années '90', chassé en plan de chasse. Pour la saison de chasse 2005, 145 isards ont été attribués, pour une estimation de population de plus de 2 000 isards fréquentant régulièrement les territoires de chasse (inclus les isards transitant de la zone centrale du parc national). La société de Luz a choisi le prélèvement quantitatif, en l'aménageant en fonction des particularités locales : ne prélever ni jeune, ni femelle adulte et privilégier le tir des mâles de plus de 3 ans. L'Isard ne se chasse qu'à l'approche, par équipe de deux.

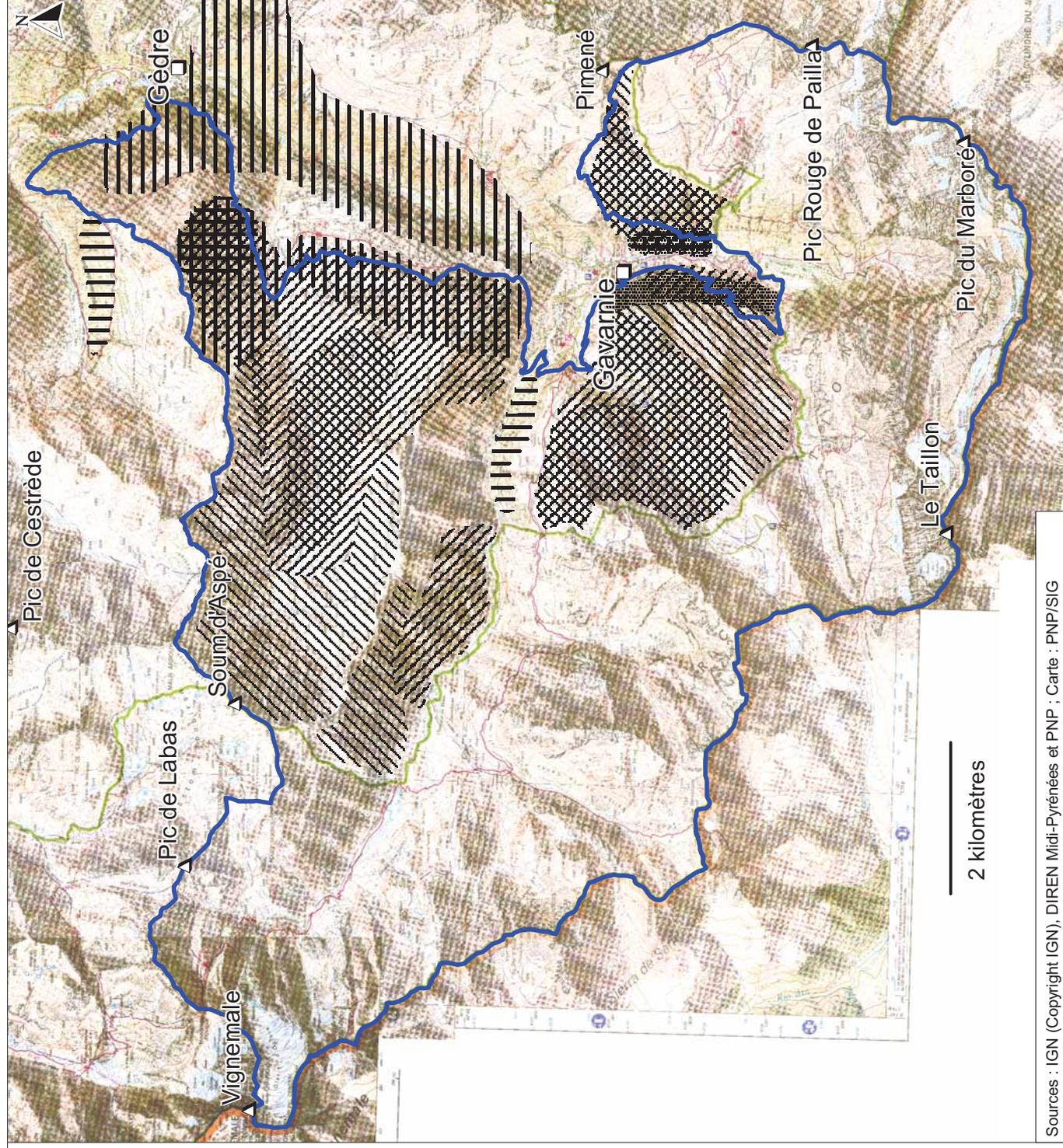
La situation de cette espèce est jugée toujours en augmentation, avec toutefois des densités très variables selon les secteurs.

Le Chevreuil : 90 chevreuils ont été attribués sur la société de chasse en 2005. Les attributions sur cette espèce ne sont plus qualitatives depuis 2 ans. Sur la société de Luz où l'on peut rencontrer le Chevreuil en été jusqu'à 2 200 m d'altitude en zone supra forestière, la chasse se pratique essentiellement à l'approche. La situation de cette espèce est jugée stable.

Le Sanglier : 69 sangliers ont été tués sur la société de Luz en 2005. Cet animal n'est pas soumis à plan de chasse. Ses populations depuis 2 décennies ont fortement augmenté. Le milieu montagnard, qu'il a colonisé, rend sa chasse particulièrement aléatoire. Les chasseurs dans ces conditions difficiles ont bien du mal à maîtriser cette population, dont les effectifs peuvent doubler d'une année sur l'autre. Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue, seule organisation de chasse susceptible de permettre un prélèvement suffisamment important pour avoir un impact significatif sur les populations de sangliers.

La Perdrix grise de montagne : la société de Luz est le territoire du département où la Perdrix grise de montagne est la mieux représentée, c'est donc tout naturellement que le prélèvement sur la société de Luz (330 en 2005) représente environ 50 % du tableau de chasse départemental. On la rencontre sur la quasi-totalité de la zone supra forestière située entre 1 000 et 2 500 mètres d'altitude. Pour limiter les possibilités de prélèvement, la société de chasse de Luz n'autorise la chasse que 2 jours par semaine en limitant le prélèvement à deux oiseaux par jour. La situation de la population est bonne mais sujette à de fortes variations d'une année sur l'autre. Sur la zone d'étude, particulièrement favorable à la Perdrix grise de montagne, la chasse a toujours été très pratiquée et les prélèvements conséquents. Les populations se maintiennent

ZONES DE CHASSE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"



légende

- ▲ Pic
- Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

Zones de chasse

- Isard
- Perdrix et lièvre
- Bécasse
- Battue au sanglier
- Chevreuil et sanglier

grâce à un pastoralisme ovin encore dynamique. Le quartier de Saugué / Aspé est aujourd'hui l'un des plus riches de la vallée.

Parmi les autres espèces chassées sur la zone, on relève le Grand tétras (0 à 8 oiseaux prélevés par an sur le canton ces dernières années), le Lièvre d'Europe, la Bécasse des bois, les grives et autres espèces migratrices. Sur tout le département des Hautes-Pyrénées, aucun prélèvement n'est autorisé sur le Lagopède alpin depuis plusieurs années.

Parmi les espèces pouvant être classées nuisibles, on relève sur le site la présence du Renard, de la Martre et de la Fouine.

f. Les infrastructures et équipements et les activités liées à la sécurité :

Sur le site, on recense la présence (carte 13) :

- d'une part d'infrastructures liées au transport d'électricité (ligne 225 kV Pragnères – Biescas, et pylônes associés) ou à la station de ski (câbles de remontée mécanique ou câbles de transport d'explosifs) ;
- d'autre part des pratiques liées soit à l'entretien de ces infrastructures (survol RTE pour l'entretien des lignes et pylônes, interventions sur la végétation boisée sous les ouvrages de transport d'électricité par RTE conformément à la législation en vigueur), ou induites par la présence d'activités liées au tourisme (alimentation des refuges, sécurité des personnes ; survols Sécurité civile, Gendarmerie, sociétés privées d'hélicoptage) ou à la surveillance générale du site (survol Gendarmerie, Armée de terre) et à la présence proche de la frontière (survol Douanes, Gendarmerie).

Nota : pour une partie des acteurs potentiels, des conventions existent déjà qui permettent d'encadrer les pratiques existantes (voir à ce sujet la convention entre RTE Sud-Ouest – LPO – DIREN Aquitaine sur le Gypaète barbu). Les modalités d'actions mises en œuvre dans le cadre de ce DOCOB devront intégrer les recommandations souscrites dans ces conventions.

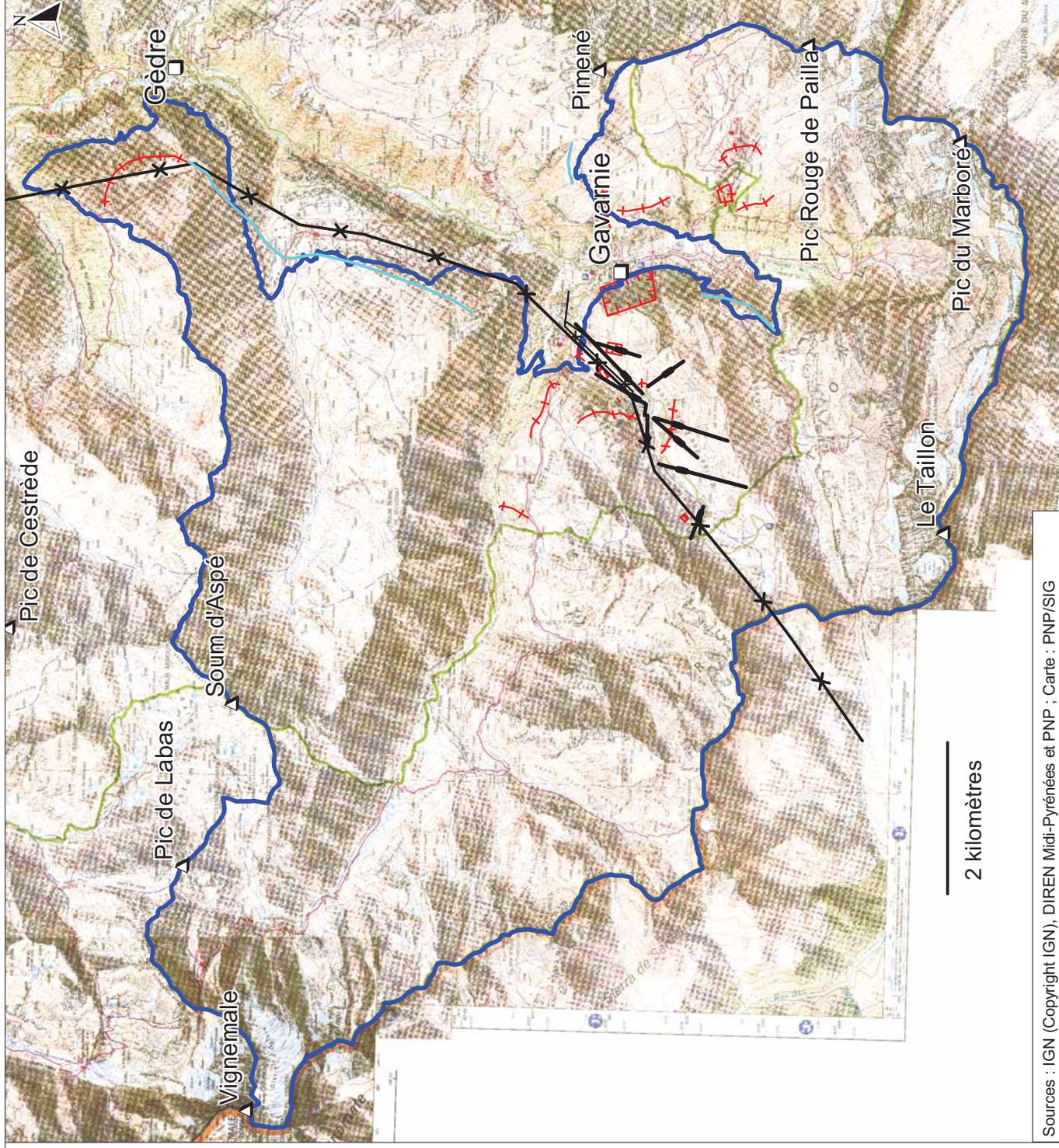
3.4. LES CONFLITS D'USAGE ET LES ATTENTES DES ACTEURS :

a – vis-à-vis du pastoralisme :

Globalement le pastoralisme ne rencontre pas de conflit d'usage vis-à-vis de la conservation des oiseaux, aussi les acteurs concernés (éleveurs et bergers) attendent-ils peu de choses, en termes positifs pour eux, des actions susceptibles d'être développées en faveur des oiseaux. La majorité des points concernent plutôt les impacts que le pastoralisme – dans ses usages et pratiques ou ses infrastructures – peut générer sur ces espèces. Toutefois, sur certains points, des actions en faveur des oiseaux pourront se révéler bénéfiques ou profitables aux éleveurs car elles rejoignent certaines de leurs demandes (exprimées notamment dans le cadre des DOCOBs Habitats préalablement rédigés sur le site) de mise en place d'infrastructures d'abreuvement ou bien de lutte contre la fermeture des milieux ou encore d'améliorations de milieux herbacés.

Quatre points essentiels peuvent être soulignés en termes d'impact :

LES INFRASTRUCTURES SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"



légende

- ▲ Pic
- Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

- *— Ligne haute tension
- x— Câble d'alimentation (trois fils)
- Télésiège ou téléski
- +— Fil de fer ou fil barbelé
- Clôture électrique
- Grillage

2 kilomètres

- l'évolution des milieux qui, suite à la diminution générale du chargement et à l'utilisation différente de l'espace par les troupeaux, soit s'uniformisent par envahissement des graminées colonisatrices, soit évoluent vers des stades plus fermés par envahissement par les ligneux bas puis arbustifs. L'ensemble a pour conséquences une diminution des zones favorables d'habitat d'espèces, en tant qu'habitats d'alimentation (Crave à bec rouge, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, Pie-grièche écorcheur, Monticole de roche, Merle à plastron, Circaète Jean-le-Blanc) ou d'habitats de nidification (Lagopède alpin, Perdrix grise de montagne) ;
- la disparition de certains milieux suite aux difficultés d'exploitation et à la diminution de la main d'œuvre disponible. C'est notamment le cas des milieux de prairies de fauche (zones favorables à la Perdrix grise de montagne) ou/et des haies et murets associés (Pie-grièche écorcheur, Monticole de roche, Merle à plastron) ;
- la modification des pratiques de traitement sanitaire des troupeaux, qui peut conduire à utiliser des produits plus rémanents et avoir des conséquences secondaires sur les disponibilités en ressources trophiques (disponibilité en invertébrés – Perdrix grise de montagne, Grand tétras, Lagopède alpin, Crave à bec rouge, Pie-grièche écorcheur), voire en intoxication de certains rapaces nécrophages (Milan royal, Vautour percnoptère, Gypaète barbu). Ce dernier point reste toutefois à évaluer sur la base d'une enquête à mener auprès des éleveurs du site ;
- la présence des clôtures peut représenter un risque de collision vis-à-vis de certaines espèces (Perdrix grise de montagne notamment).

Enfin un dernier point est à évaluer : le devenir des bêtes mortes en estives en termes de disponibilité en carcasses pour les rapaces nécrophages, et ce en lien avec l'évolution future de la législation sur l'équarrissage.

b – vis-à-vis du tourisme estival :

A cette période, peu d'impacts sont notables sur les espèces du DOCOB. Trois zones où les randonneurs, soit par leurs passages sur sentier, soit à l'occasion d'un vagabondage autour du sentier, sont susceptibles d'occasionner des dérangements ont été constatées :

- la zone du Piméné et celle de Boucharo où le Lagopède alpin est susceptible d'être dérangé lors de sa reproduction et de l'élevage des nichées ;
- la zone de Saugué et des Espécières où des dérangements peuvent être rencontrés vis-à-vis de la Perdrix grise de montagne (sur Saugué, zone de prairies avec clôtures, ce sera principalement la divagation des chiens qui sera à contrôler) ;
- la zone de Bourlic Mourgat où des dérangements de couvées de Grand tétras peuvent se produire.

Le problème de l'escalade est à traiter à part. Un ancien site d'escalade avait été interdit car se situant juste sous le site de nid du Gypaète barbu en vallée d'Ossoue. Il existe une volonté de plusieurs usagers locaux de mettre en place un site sur lequel tant des grimpeurs

chevronnés qu'une école d'escalade pourraient pratiquer. Un site de substitution serait à rechercher sur une zone où les perturbations seraient minimales.

Enfin, spéléologie et canyoning sont peu pratiqués sur la zone et donc ne posent pas de problèmes vis-à-vis des espèces considérées. Le site de canyoning situé à l'entrée de la vallée d'Ossoue (le plus fréquenté) peut temporairement déranger le Gypaète barbu dans sa reproduction en cas d'utilisation du parking temporaire au niveau du pont de Saint-Savin.

La présence de refuges induit des rotations d'hélicoptères pour l'approvisionnement en début d'été (mai - juin) et la descente des déchets et autres produits en fin d'été (septembre – octobre). De même, la course d'alpinisme que représente le Vignemale, à une extrémité du site, induit là encore des survols en hélicoptères à l'occasion des opérations de sauvetage et secours en montagne. A ces occasions, les hélicoptères peuvent passer à proximité de sites de nidification de grands rapaces, notamment ceux situés à l'entrée de la vallée d'Ossoue.

c – vis-à-vis du tourisme hivernal :

C'est à cette période que la majorité des impacts sont notables sur les espèces du DOCOB, notamment du fait de la fragilité des espèces (leur alimentation est alors essentiellement ligneuse et très peu énergétique, couvrant à peine leurs besoins quotidiens) et de leur concentration sur les zones les plus fréquentées par les randonneurs. Cinq zones où les randonneurs, soit par leurs passages sur sentier, soit à l'occasion d'un vagabondage autour du sentier, sont susceptibles d'occasionner des dérangements ont été constatées :

- les zones forestières d'Arribama et Pailla où le Grand tétras est susceptible d'être dérangé soit lors de son hivernage, soit sur les places de chant au mois d'avril et mai, principalement par la fréquentation à raquettes mais aussi par la photographie animalière en mai ;
- la zone des Espuguettes et Piméné – Hourquette d'Allans où des dérangements peuvent être constatés vis-à-vis de la Perdrix grise de montagne (sur Espuguettes) ou du Lagopède alpin sur leurs zones d'hivernage avec une fréquentation à raquettes et ski de randonnée ;
- la zone des Espécières et Boucharo où la Perdrix grise de montagne et le Lagopède alpin peuvent être dérangés sur leurs zones d'hivernage par la fréquentation à raquettes mais surtout à ski de randonnée ;
- la zone de Saugué où des dérangements de perdrix grises de montagne peuvent être constatés sur les zones d'hivernage par la fréquentation à raquettes ;
- la zone du Pic Lary où des dérangements de perdrix grises de montagne et de lagopèdes alpins sont constatés par la fréquentation à raquettes sur les zones d'hivernage.

d – vis-à-vis de la sylviculture :

Peu d'impacts sont notés en ce qui concerne l'exploitation forestière vis-à-vis de l'état de conservation des espèces cibles du DOCOB. On peut noter trois types de problèmes dont certains seront récurrents dès qu'il y aura exploitation d'une partie des boisements, et d'autres concernant surtout l'aménagement forestier sur le long terme :

- les problèmes de perturbations liées à l'exploitation : sont concernées ici les coupes d'affouage envisagées dans la forêt domaniale de Gavarnie et dans le bois de Saint-Savin. Il faudra veiller à ce que les périodes d'exploitation ne coïncident pas avec les périodes

d'hivernage et de reproduction du Grand tétras. De même, la mise en place d'une piste pour procéder au débardage des bois exploités, notamment sur le bois de Saint-Savin, devra se faire en période de non reproduction du Gypaète barbu, le site se situant face à l'aire la plus souvent utilisée par l'espèce sur la Z.P.S. ;

- la présence de grillages et clôtures sur le site, destinés à protéger les boisements et notamment les jeunes plantations de la dent du bétail au départ, puis des divagations du bétail à l'intérieur par la suite. Ces infrastructures peuvent constituer un danger pour certaines espèces (Grand tétras, Perdrix grise de montagne notamment) qui viennent se réfugier – ou nicher – dans ces jeunes boisements et de ce fait peuvent faire l'objet de collisions ou être soumis à une pression de prédation accrue du fait des restrictions de circulation engendrées par la présence des grillages. Dans ce contexte, d'anciennes clôtures seront à enlever –le grillage mais pas les piquets – tandis que les nouvelles en prévision seront à équiper pour les rendre visibles ;
- la nécessité d'irrégulariser la structure du peuplement forestier sur certaines zones (Mourgat, Saint-Savin), soit en créant des éclaircies dans des peuplements uniformes (cas du mélèze sur Mourgat), soit en laissant vieillir des arbres (Hêtre principalement) ou en conservant des arbres à cime cassée – Pin sylvestre – pour offrir des sites de nid pour les grands rapaces.

e – vis-à-vis de l'activité cynégétique :

Hormis les prélèvements exercés sur les espèces gibiers, l'impact de la chasse peut se faire sentir au travers d'un dérangement potentiel sur le Gypaète barbu. Le cycle reproducteur de cette espèce démarrant tôt (dès le mois de décembre) la présence de battues au sanglier à proximité des sites de nidification peut induire des dérangements et avoir comme conséquences un abandon du site par l'espèce, celle-ci se retournant alors vers des sites moins favorables.

L'autre impact potentiel peut avoir trait à des problèmes de braconnage du Grand tétras, sur places de chant directement (phénomène très réduit du fait de la surveillance de ces places de chant), ou bien à l'occasion de tirs illégaux lors, ou en dehors, des périodes de chasse ou sur des espèces protégées.

f – vis-à-vis des infrastructures et équipements et activités liées à la sécurité :

Les impacts potentiels, ou observés sur le site, sont de deux types :

- des mortalités d'oiseaux suite à des collisions – percussions avec les lignes électriques ou les câbles de transport de la station de ski. Le site est un des principaux passages migratoires des Hautes-Pyrénées notamment pour la Grue cendrée. Sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre, des collisions d'oiseaux ont déjà été notées vis-à-vis de la Perdrix grise de montagne et du Hibou moyen-duc. Même si nous n'avons pas noté de cas d'électrocution suite à la pose d'oiseaux sur des pylônes, la présence de pylônes potentiellement dangereux a été relevée sur le site ;
- des dérangements pendant le cycle reproducteur pour des espèces de grands rapaces suite à des survols se produisant trop près du site de nid pour des raisons de sécurité liée notamment à la présence proche du Vignemale. L'espèce principalement concernée sur le site est le Gypaète barbu, sachant que, dans la montée vers le site, les engins motorisés passent à proximité du site de nidification du Circaète Jean-le-Blanc, ce site se situant toutefois à l'extérieur de la Z.P.S..

3.5. LES PROJETS EN DEVELOPPEMENT ET IMPACTS POTENTIELS :

a – vis-à-vis du pastoralisme :

Deux projets en discussion sont de nature à avoir des impacts sur l'état de conservation des oiseaux sur le site :

- le remplacement (si possible) des clôtures de type barbelés par des clôtures de type rubans. Cette démarche ne peut à priori qu'être bénéfique aux oiseaux car, de nature plus visible, ce type de clôtures devrait diminuer les risques de collisions ;

- la mise en place d'une commission locale d'écobuage afin de contrôler l'expansion du genévrier et autres fruticées. Là encore, une fois les besoins des oiseaux intégrés aux actions d'écobuage, et, à la condition de respecter les périodes clés du cycle de reproduction des espèces, la mise en place d'une telle commission devrait permettre d'aboutir à un fonctionnement concerté permettant in fine l'amélioration de l'état de conservation des oiseaux tout en améliorant la qualité pastorale des milieux.

b – vis-à-vis de la sylviculture :

Au cours des discussions dans les groupes de travail, deux projets ont surgi qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'état de conservation des espèces cibles du DOCOB :

- la construction d'une piste dans le bois de Saint-Savin à des fins d'exploitation affouagère de la zone. Son emplacement prévu se situe face à un versant sur lequel un couple de gypaètes barbus a installé une de ses aires, cette aire étant de plus la plus souvent utilisée par ce couple. Le choix de la période de réalisation de cette piste, ainsi que de l'exécution de la coupe affouagère, sera à surveiller en fonction de l'état de reproduction du couple de gypaètes barbus afin de limiter les perturbations potentielles. De même, le traitement ultérieur de cette piste (fermeture avec interdiction d'accès) sera à vérifier pour éviter une dérive ultérieure dans l'utilisation de cette piste sensible ;

- la révision de l'aménagement de la forêt du Mourgat dans l'optique d'irrégulariser la structure du peuplement de mélézins et de l'ouvrir afin de permettre une régénération naturelle et autochtone. Cette zone étant utilisée par le Grand tétras, même si ce dernier l'a délaissée ces dernières années du fait de son état peu favorable, l'aménagement prévu est une possibilité de recréer les conditions propices à la restauration d'un habitat de qualité pour cette espèce.

c – vis-à-vis du tourisme :

Le développement possible de la station de ski de Gavarnie – Gèdre, avec l'implantation d'un village vacances à la sortie nord-ouest du village de Gavarnie (construction prévue d'une quarantaine de chalets) peut à terme avoir des répercussions sur la zone, et ce à deux niveaux :

- accroissement de la charge en fréquentation sur la station de ski avec l'implantation de nouvelles remontées. D'ores et déjà une remontée mécanique est envisagée partant du bas du village pour conduire les gens sur le départ de la station. L'emplacement de cette ligne l'amènera à recouper des zones d'hivernage de la Perdrix grise de montagne ;

- l'accroissement de la fréquentation par raquettes sur les zones limitrophes, et notamment le pic Lary, les zones de Mourgat et Arribama.

Enfin, le projet de téléporté entre Bielsa et le col de Boucharo est toujours à l'étude. Au-delà de la mise en place de câbles et infrastructures du côté espagnol, ce qui peut avoir des répercussions sur la migration, le surcroît de fréquentation que ce téléporté induira est à évaluer, notamment sur les zones d'hivernage des galliformes.